

# Registre des Délibérations

## Procès-verbal n° 2017/02

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 5

DÉPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

☎ 05.62.89.22.89

Séance du  
22 février 2017

L'an deux mille dix-sept et le 22 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 15 février, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME KATY COLDER (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN).

**Etait absent excusé** :

DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance

### Ordre du Jour

#### 1- Informations du Maire

#### 2. Adoption du Procès-Verbal 2017-01 du Conseil Municipal du 25 janvier 2017

#### 3. Finances communales

- 3.1. Débat d'Orientation Budgétaire – Rapport d'Orientation Budgétaire 2017
- 3.2. Dotation spéciale de l'Etat en 2017 – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public
- 3.3. Convention de partenariat avec la Fondation d'entreprise CNP Assurances au titre du projet de Défibrillation Automatisée Externe intitulé « Union réseau cœur ».
- 3.4. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les investissements liés à la mise en œuvre du « 0 phyto »

#### **4. Ressources Humaines**

4.1. Mise en place du nouveau régime indemnitaire (3 projets de délibérations)

#### **5. Urbanisme et Travaux**

5.1. Convention de portage entre la Ville de L'UNION et L'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 5 et 7 Avenue des Pyrénées

#### **6. Transports et Déplacements**

6.1. Syndicat Mixte des Transports en Commun :  
Consultation des Personnes Publiques Associées dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030

#### **7. Emploi et Vie Economique**

7.1. Accord de partenariat avec l'Entente des générations pour l'Emploi et l'Entreprise (E.G.E.E. MIPY 31) afin de faciliter l'intégration des demandeurs d'emplois

#### **8. Arrêtés du Maire**

#### **9. Questions diverses**

---

Madame Christine Gennaro-Saint a quitté la séance du Conseil Municipal après l'adoption du point 2. Adoption du Procès-Verbal 2017.01 du Conseil municipal du 25 janvier 2017. Elle a donné procuration à Madame Nadine MAURIN.

---

### **1 – Informations du Maire**

#### **Monsieur le Maire**

*Je vous informe du décès de M. Jaouen, le président des anciens combattants de L'Union et de M. Gardin, le président du comité de jumelage italien qui est très souvent venu à L'Union. Ils sont décédés dernièrement et soudainement. Nous allons observer une minute de silence en leur mémoire.*

### **2- Adoption du Procès-verbal n° 2017/01 du Conseil Municipal du 25 janvier 2017**

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2017/01 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2017.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### **Article 1**

A l'unanimité,

- D'adopter le Procès-Verbal N°2017/01 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2017.

Madame Christine GENNARO-SAINT a quitté le Conseil municipal ce qui a modifié le nombre de conseillers comme suit :

Nombre de conseillers  
 - en exercice : 33  
 - présents : 27  
 - ayant pris part au vote : 33  
 - procurations : 6

### 3- Finances communales

#### 3.1 - Débat d'Orientation Budgétaire – Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Vu le Décret 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales.

Le débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport préalable comportant des informations énumérées par la Loi.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié. Il doit être également transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre.

#### David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

*Le débat d'orientation budgétaire a pour but de présenter avec des mots simples et compréhensibles les orientations budgétaires de la commune. La présentation du budget aura lieu au conseil municipal du 29 mars.*

*Les charges générales de la commune sont maîtrisées. En effet, elles n'ont jamais été aussi basses malgré la mise en place de nombreux nouveaux services. La masse salariale est globalement stable depuis 8 ans. Nous respectons notre engagement de ne pas augmenter les impôts malgré un environnement financier catastrophique pour les finances publiques. Nous aurons certainement recours à l'emprunt cette année pour financer la rénovation de l'école Montizalguier au regard des conditions de financement exceptionnelles qui nous sont proposées.*

*Le débat d'orientation budgétaire est un exercice encadré. Un rapport complet a été remis aux membres du conseil municipal, je vous propose d'observer 3 points : les éléments nationaux qui influent sur notre budget, les grandes évolutions de notre budget de fonctionnement et les principaux investissements de l'année.*

*La valeur locative de nos logements va augmenter de 0,4% par décision de l'Etat. La commune ne maîtrise pas cette augmentation. Ces 0,4% vont à peine compenser l'inflation.*

*La valeur locative a un impact dans le calcul de vos impôts locaux, elle est multipliée par un taux d'imposition.*

*Le taux d'imposition est maîtrisé par la commune, il ne bouge pas, mais la valeur locative évolue chaque année en fonction des choix de l'Etat. La baisse de la dotation de l'Etat représente près de 2,6 milliards en 2017, cela aura un impact direct sur nos finances.*

L'Etat s'était engagé à réformer le calcul de ses dotations ; il a abandonné cette réforme qui devait être favorable aux finances de la commune. L'élection présidentielle aura forcément un impact sur notre budget de fonctionnement car certains candidats promettent des baisses de dotations encore plus importantes et des suppressions de postes de fonctionnaires.

Observons maintenant les dépenses courantes : Ce sont les dépenses qui permettent à la commune de réaliser ses missions (gaz, électricité, alimentation, téléphone, fournitures, etc).

Depuis 2014 elles sont maîtrisées alors que nous avons mis en place de nouveaux services à la population comme la maison des sports, la halte répit, la maison de l'action sociale et de l'emploi, les nouvelles activités périscolaires ou un service des marchés publics.

Pour 2017, un effort supplémentaire est demandé à la commune mais sans suppression de service. Pour y arriver nous mettons en place des mesures fortes comme la mise en concurrence systématique, la chasse au gaspillage et une sensibilisation à la maîtrise des dépenses à destination des chefs de services.

Sur le précédent mandat, de 2008 à 2013, il y a eu un dérapage complet des dépenses courantes de la mairie, ce dérapage a été stoppé en 2014.

Pour les charges de Personnel, je présente un graphique qui élimine les effets de l'inflation où 1€ de 2008 est 1 € de 2016 : après une hausse continue de la masse salariale de la commune entre 2011 et 2015 nous la stabilisons. En 2016 et 2017 il y aura une stabilité complète de la masse salariale malgré la mise en place de tous les nouveaux services.

Entre 2009 et 2011 la masse salariale a diminué. En 2009, avec le transfert de compétences, il y a eu un transfert d'une dizaine d'agents de la commune vers Toulouse Métropole. La commune a naturellement perdu des agents donc la masse salariale a diminué.

Si on regarde l'évolution des frais de personnel, non pas en euros mais en nombre d'agents on voit la hausse continue des effectifs dès 2012. Cette hausse est continue et depuis 2015 nous baissions les effectifs. En 2017, nous continuons cette tendance. En 2014, nous avons décidé de réorganiser l'ensemble des services avec la création de nouveaux services et la structuration des services existants.

Il y a eu par exemple les créations du pôle petit enfance, du service des marchés publics ou de la maison des sports. Ce travail de création de services nécessite forcément du personnel supplémentaire. Il y a eu également des départs à la retraite en 2015 avec un temps de tuilage. Quand un chef de service part à la retraite il a besoin de 4 à 6 mois pour former son successeur. Nous avons donc une période avec des effectifs qui augmentent naturellement.

L'autre poste important pour le budget de la commune est celui des subventions aux associations. Nous les maintenons malgré un contexte financier difficile et les efforts qui sont demandés à tous les services de la commune. La commune doit être attentive vis-à-vis des plus grosses associations. Je ne vous rappellerai pas ce qui s'est passé pour l'ASU.

En 2017 nous proposons de réaliser un audit de l'école de musique, c'est aujourd'hui la plus grosse association de L'Union. C'est une année charnière pour l'école puisque son directeur part à la retraite. Cet audit est une démarche conjointe, elle n'est pas dans le même esprit que celle de

*l'ASU pour laquelle nous avons, à juste titre, des inquiétudes et des doutes. Nous n'avons aucun doute sur la bonne tenue des comptes de l'école de musique.*

*Côté recettes, la baisse des dotations de l'Etat continue en 2017. Nous perdons par rapport à 2010 près de 900.000€ sur notre budget de fonctionnement qui est de 11 millions d'euros. C'est une véritable saignée pour nos finances. Si on regarde le cumul depuis 2014 nous avons perdu 2.300.000€.*

*Ceci correspond à quelques euros près à la rénovation de la première tranche de la piscine. Ce sont donc des grosses sommes qui impactent notre budget.*

*Les autres recettes sont les tarifs des services. Le coût pour le budget de la commune de la baisse des tarifs ALAE est estimé à environ 40.000€.*

*Autre ressource importante pour la commune, les impôts. Ils sont stables. Nous n'avons plus d'augmentation d'impôts depuis celle de près de 30% qui avait eu lieu en 2009 sans aucun débat en conseil municipal. Aujourd'hui la taxe d'habitation est à 5,71%, la taxe financière à 11,23%, ce sont des chiffres qui ne bougent pas.*

*Je vous présente l'excédent de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes de la commune et les dépenses réelles.*

*De 2011 à 2014, il y a eu un effondrement de ces excédents, c'est ce qu'on appelle l'effet ciseaux. En 2014, nous avons réalisé un audit financier de la commune et cet effet ciseaux vous avait été présenté en réunion publique.*

*Nous vous avons clairement expliqué que si nous ne mettions pas en place des mesures fortes nous allions à la catastrophe car il y avait un dérapage des dépenses courantes. Nous avons inversé cette tendance, l'excédent 2016 est stable. C'est conforme à ce que les finances de la commune peuvent dégager.*

*Pour la section d'investissement 2017, ce sont des investissements essentiellement dirigés vers la rénovation du patrimoine de la commune. Des équipements ont été laissés à l'abandon depuis 2008. J'ai été très prudent quand on parlait du passé mais quand on voit réellement l'état de certains bâtiments et équipements publics, on peut clairement dire qu'ils ont été laissés à l'abandon depuis 2008.*

*Nous sommes aujourd'hui obligés de consacrer la plus grande partie de nos finances à de la rénovation. C'est le cas pour la rénovation de l'école Montizalquier.*

*De plus, un budget conséquent est consacré à l'accessibilité, soit 200.000€ environ. L'aire de saut est à refaire et les terrains de squash doivent être rénovés.*

*Nous construisons un nouveau bâtiment : le local technique Saint Caprais. C'est une opération prévue l'année dernière mais qui se fera cette année. Nous prévoyons deux gros chantiers : la reconstruction du dojo et la rénovation de la piscine.*

*Les chantiers ne démarreront pas cette année, mais budgétairement les dépenses auront lieu d'ici la fin de l'année. Il y aura près de 4.000.000 € d'investissement, c'est une année très importante en termes d'investissement.*

*Le financement de ces investissements se fait avec nos excédents, les remboursements de TVA et les amortissements. La nouveauté est le recours à l'emprunt.*

Les conditions d'emprunt sont réellement exceptionnelles cette année. Nous emprunterons cette année et peut être l'année prochaine si les conditions sont maintenues.

Nous envisageons d'emprunter près de 1.000.000€. Nous sommes en négociation avec la Caisse des Dépôts avec une possibilité de taux à 0%, donc un crédit gratuit.

Refuser un prêt à taux 0 c'est perdre de l'argent puisqu'aujourd'hui nous avons la possibilité de payer directement ces 1.000.000€.

Ce serait une faute de gestion de ne pas avoir cette avance de trésorerie. Si ce prêt à taux 0 ne fonctionne pas sur la totalité, on pourrait être à 1,24% qui est une condition favorable. Nous faisons des rénovations lourdes, des équipements vont être utilisés par des Unionais pendant les 15 années à venir et c'est un moyen de répartir l'investissement sur les prochaines années. Ce sont les Unionais qui utiliseront ces équipements qui participeront à la rénovation de l'équipement.

Cela nous permet, dans le contexte financier très incertain que nous connaissons, de préserver un minimum de réserves financières. Le budget nous permet clairement d'emprunter car les taux d'intérêt sont très bas et nous avons redressé les Finances de la commune.

Je viens de vous présenter les principales orientations pour 2017, ce sera plus détaillé lors du vote du budget au mois de mars.

Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation très didactique et clairement exposée et nos félicitations pour la forme et la qualité de l'information. Avec l'équipe précédente nous n'avions pas la chance d'avoir cette transparence et cette qualité. Il n'y a pas de vote, il y a juste un constat que le débat s'est tenu.

Christine Gennaro- Saint, groupe Ensemble pour L'Union

Sauf erreur de ma part nous sommes le 22 février 2017, soit à 3 ans du prochain scrutin des échéances municipales et loin de la campagne électorale. Je suis complètement abasourdie par la présentation de M. Rofé en entendant que nous, dans la majorité, nous avons laissé à l'abandon les investissements sur notre mandature.

C'est le jeu d'être caricaturale parfois, mais à ce stade les bras m'en tombent. Je rappelle que pendant le mandat nous avons fait les rénovations de la salle des fêtes, de la maison du manoir et des écoles. Vous connaissez par cœur les gros budgets alloués aux écoles à la bibliothèque, au complexe sportif, ou au cinéma. J'en passe et des meilleurs.

Mais je ne doute pas que le public ici présent et extrêmement éclairé ne tombera pas dans ce panneau. Ensuite dire également que nous avons délaissé les Finances de la commune ; Franchement, je dis quel toupet.

Monsieur le Maire

Il est dommage de lancer à la cantonade des affirmations de ce type-là. Je maintiens ici que la piscine de L'Union avec un cout de réhabilitation de plusieurs millions d'euros est une épée de Damoclès pour les finances de la commune.

Je maintiens qu'elle existe depuis 40 ans, il y a longtemps qu'il aurait fallu mettre de l'argent pour la rénover et aujourd'hui, nous parlons, en fonction des phases de 2 à 5 millions d'euros pour sa rénovation.

Je maintiens que pour le C300, quand il pleut, il pleut à l'intérieur. Il va falloir investir des centaines de milliers d'euros. Je maintiens aussi que des investissements ont été faits comme la piste d'athlétisme, qui après 4 ans de remise en état est devenue dangereuse.

Je maintiens que dans le dojo aujourd'hui, on ne peut pas exercer du judo quand il fait froid car il n'est pas isolé. Je maintiens que la politique qui a été menée est une politique qui a été d'investir à minima de façon à garder un bas de laine important. Mais ce n'est pas parce qu'on finit avec un bas de laine à 6 ou 7 millions d'euros qu'on a mené une bonne politique budgétaire. Il y a des investissements absolument considérables qui sont nécessaires aujourd'hui et qui nous mettent en difficulté.

Les chiffres sont têtus, le transparent devant vous reprend les chiffres des comptes administratifs de chaque année, avec un excédent de fonctionnement, c'est-à-dire le résultat entre les recettes et les dépenses. L'excédent de fonctionnement était en train de s'effondrer et il a fallu prendre des mesures radicales de façon à pouvoir inverser cette descente aux enfers. Je vous rappelle que nous n'avons pas le droit de passer sous la ligne 0, sinon c'est le Préfet qui gère la ville.

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Nous ne parlons pas des investissements dont vous venez de parler. Je tiens à préciser que les 8 millions d'euros laissés dans la cagnotte vous servent à de la rénovation ou à des investissements contrairement à d'autres communes qui sont beaucoup plus mal placées que vous.

Vous serait-il possible de nous présenter ce rapport d'orientation budgétaire différemment sous forme de tableau ?

Je vais m'appliquer à examiner ce document que vous nous avez envoyé. En recette de fonctionnement, je rappelle au public une recette fiscale qui augmente du fait de la mise en place de la TLPE (taxe locale pour la publicité), de l'augmentation des droits de mutation et de la dotation de solidarité qui progresse.

Il y a une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, des emplois aidés et des produits des services qui est de l'ordre de 31.600 €, si on prend le chiffre de 1.150.000 et non de 11 millions comme écrit dans le document.

J'ai 3 questions sur ces premiers éléments.

- Pourriez-vous nous donner le montant des droits de mutation ?
- Quels sont les éléments qui font progresser la DSC (dotation de solidarité communautaire) ?

- *Pourriez-vous nous donner plus d'éléments sur ces emplois aidés, sur la baisse de ces emplois. S'agit-il d'une baisse de l'Etat ou de la baisse du nombre des emplois aidés sur la commune ?*

*Par ailleurs, en dépense de fonctionnement, je voudrais savoir quel est le montant de la pénalité SRU ?*

*David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines*

*Avant de répondre à ces questions je reviens sur l'intervention de Mme Gennaro.*

*Si je suis aussi catégorique aujourd'hui sur la situation financière de la commune, c'est aussi parce que je me souviens du tract que vous avez distribué au mois de novembre où vous expliquiez aux Unionais que nous dépensions plus que nos recettes, c'est un mensonge.*

*Vous déclariez dans votre tract que le diaporama présenté aujourd'hui est faux. Nous sommes à 600.000€ d'excédents pour 2016 et vous aviez déclaré « la commune dépense plus qu'elle ne gagne ». Vous expliquiez que l'on était en déficit de 1.700.000€ en fonctionnement ce qui est un véritable mensonge.*

*Dans ma présentation, je n'ai jamais menti, j'ai utilisé des termes simples, clairs, techniques. Quand je dis que le patrimoine de la commune pour partie a été laissé à l'abandon, je le maintiens. Il y a la question de la rénovation qui n'a pas été faite, il y a eu la création de nouvelles salles à la maison des sports alors que les existantes tombent en ruine. Ainsi, le dojo et la C300 tombent en ruine et vous avez construit 2 nouvelles salles.*

*La piste d'athlétisme n'a pas été laissée à l'abandon, elle a été tellement mal faite que les évacuations d'eau de la piste sont au-dessus de la piste d'athlétisme. En vérité, je sais pourquoi elle est dans cet état. Il n'y avait pas de service des marchés publics avant notre arrivée ; Le marché a tellement mal été passé que les 220.000€ qui ont été investi pour cette piste ont été jetés par la fenêtre.*

*Pour les emplois d'avenir, vous les avez embauchés en 2013, un emploi d'avenir dure 3 ans. Passé 3 ans, l'aide de l'Etat s'arrête. La recette des emplois d'avenir baisse en conséquence.*

*En 2017 nous n'avons pas cette recette.*

*L'amende SRU, de mémoire est de 266.000€.*

*La DSC, c'est le calcul de Toulouse Métropole, je n'ai pas revu comment on arrivait à ce chiffre mais vous devez le connaître aussi bien que moi puisque vous êtes conseillère communautaire.*

*Pour le montant des droits de mutation, ce sont des prévisions, la commune ne joue pas sur le taux de droit de mutation, on prévoit des hausses ou des baisses en fonction des ventes qui se font à L'Union. Le calcul est réellement estimatif, Nous ne disposons d'aucun moyen technique de prospective pour l'évaluer précisément.*

*Monsieur le Maire*

*Je rappelle que cette taxe est une taxe perçue par la commune sur les ventes de maisons sur le territoire de la commune, en fonction du prix de vente et du nombre de ventes. Il est effectivement*



difficile de prévoir ce chiffre. Nous avons des tendances sur les années précédentes donc on extrapole quand on fait le budget primitif.

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Quand vous dites que vous redressez les Finances de la commune c'est aussi un mensonge. Par rapport à l'augmentation des droits de mutation, j'ai mal compris, vous dites que c'est une prévision or vous en parlez dans les principaux renseignements de l'année 2016. Je suppose que c'est sur le CA 2016, là vous parlez d'augmentation.

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

Le DOB, tel que je viens de le présenter regarde le passé, donc sur le rapport que vous avez eu il y a des éléments de 2016. On en parle également sur nos prévisions de 2017. Quelle est votre question exactement ?

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Dans les principaux enseignements de l'année 2016 pour notre commune en section de fonctionnement et en recettes vous parlez d'augmentation des droits de mutation.

Je suppose qu'aujourd'hui c'est l'année 2016, ce sera sur le prochain CA 2016. Donc si vous parlez d'augmentation c'est que vous savez qu'il va y avoir une augmentation. Là on est sur le CA 2016 et non sur le ROB 2017.

Monsieur le Maire

Nous avons un document dans lequel on fait un retour sur 2016. Vous nous parlez de cette partie de document de 2016. Il y a une augmentation des recettes grâce aux droits de mutations, cela veut dire qu'il y a eu plus de vente ou des tarifs plus élevés.

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Je voulais savoir si vous aviez le montant de ces droits de mutations qui sont élevés.

Monsieur le Maire

430.000€

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

En section d'investissement et en dépense sur la partie CA 2016, vous prévoyez en recette un solde négatif de la section d'investissement car nous avons 980.000€ de recettes et 1.200.000€ de dépenses. Par quoi sera comblée cette différence qui est minime ? Elle est de 211.000€ sans compter le reste à réaliser qui est de 380.000€.

Vous nous transmettez ces documents, donc nous vous posons des questions.

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

Nous allons revenir sur le compte administratif 2016 au mois de mai. Nous vous présenterons l'ensemble des chiffres précis et détaillés.

Je ne m'attendais pas à des questions sur le compte administratif 2016. Nous avons des commissions des Finances. Je pense que si vous aviez eu des questions précises en commission des finances j'aurais pu y répondre car j'avais avec moi tous les documents.

Sur le financement de la section d'investissement vous avez en projection le plan de financement. Vous parliez des investissements 2016 réalisés. Il y a un déficit qui arrive tous les ans depuis 20 ans. C'est le principe même du budget communal. Je crois qu'en 2013 le déficit était de 2.700.000€. On finance ces déficits par les excédents globaux de clôture.

Monsieur le Maire

Chaque année, les recettes d'investissement sont le remboursement de la TVA, les aides du Conseil Départemental, les ventes de biens immobiliers et les ventes de terrains. Il y a des dépenses d'investissement en fonction des programmes. Cette section d'investissement est toujours en déficit.

En 2012 et 2013 il y a eu des déficits de 3,5 millions, c'est tout à fait normal. Un excédent de fonctionnement sert à alimenter la section d'investissement pour équilibrer et cela sert à ça d'avoir une cagnotte. C'est le fonctionnement d'une commune.

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Dans le ROB on reprend les recettes de fonctionnement, on note un maintien de la fiscalité, des tarifs municipaux, ainsi qu'une baisse de la DGF. Est-ce qu'éventuellement on peut avoir le montant de la baisse de cette DGF ? Vous en avez parlé tout à l'heure mais c'était un chiffre global.

En dépenses de fonctionnement vous prévoyez une baisse des charges à caractère général de 170.000€, ce qui est une bonne politique, mais nous espérons que cette baisse n'affectera pas l'environnement et le bien être des agents.

Pourriez-vous nous dire sur quoi porte cette baisse ?

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

La baisse de la DGF est indiquée dans le document que vous avez reçu, nous allons être à 620.000 € pour 2017, c'est une estimation car on aura le chiffre définitif dans quelques mois. On était à 1.315.000 € en 2014, vous avez tous les chiffres sur les comptes administratifs passés.

Nous avons une baisse des dépenses courantes, ce sont les chiffres du compte administratif. En 2008/2013 il y a eu un véritable dérapage des charges générales de la commune. Je ne vois pas quelle autre analyse on peut faire.

Pour y arriver nous avons structuré les services comme nous l'avons fait à l'arrivée de notre directeur général des services, en responsabilisant les chefs de service. La plupart des chefs de services ne connaissaient pas leur budget de fonctionnement.

*C'était hallucinant. Comment voulez-vous maîtriser un budget sans en connaître le montant ?*

*Chacun des chefs de service connaît maintenant son budget et est sensibilisé à la gestion de son budget. Nous avons mis en place un service des marchés publics donc il y a une véritable mise en concurrence. Et avec ces mesures simples nous avons réussi à baisser de 9% les charges générales de la commune.*

*Il n'y a pas de secrets, il faut suivre euro par euro chaque facture. Nous avons supprimé les avantages en nature de certains élus, comme les voitures de fonction et les téléphones portables. C'est un changement d'état d'esprit et une gestion rigoureuse des finances.*

*Sur le bien-être du personnel, nous avons multiplié par 4 les formations au personnel.*

*Pour les ALAE, en 2014 nous avons eu un rapport dans les mains, c'était une véritable alarme du chef de service disant que les ALAE étaient laissés à l'abandon depuis des années. C'est une personne que vous avez embauché qui l'a dit. Il n'y avait plus de budget d'investissement ALAE depuis 3 ou 4 ans. Les directeurs d'ALAE faisaient avec leur propre matériel, ils utilisaient leur propre ordinateur. Pour le bien être des agents je pense que l'on fait ce qu'il faut.*

*Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union*

*Tout à l'heure vous parliez de baisse de personnel. Mais si on tient compte du document que vous avez donné au niveau des chiffres cela ne correspond pas.*

*En 2013 il y a un état de 183 agents et on est à 191 aujourd'hui, donc vous parlez de baisse de personnel. Ensuite, par rapport au personnel vous écrivez que vous maintenez les charges de personnel mais, si on tient compte de l'augmentation à hauteur de 50.000 € du régime indemnitaire, dispositif PPCR et de l'avancement de grades et d'échelon nous arrivons à une augmentation de plus de 100.000€. Alors je suppose que les gens qui partent à la retraite ne sont pas remplacés.*

*Monsieur le Maire*

*Il est extrêmement difficile de contrôler une masse salariale car il y a des augmentations mécaniques, et des augmentations liées à des politiques nationales.*

*Notamment pour la catégorie C que nous approuvons. Maîtriser une masse salariale brute pour une municipalité c'est extrêmement difficile et ça se fait au prix d'une optimisation des services. Malheureusement au prix du non remplacement de certains départs.*

*Quand c'est nécessaire, nous renouvelons le poste, quand nous considérons que nous pouvons optimiser et non remplacer le poste, nous réorganisons les services.*

*C'est ce qui nous amène à une maîtrise de la masse salariale brute.*

*Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union*

*Le niveau d'investissement qui augmente avec 4 millions de projets ambitieux mais nécessaires. Si on additionne les chiffres des dépenses d'investissement on arrive à la somme de 3.461.000, donc il y a une certaine différence. Est-ce que vous pouvez nous expliquer cette différence ?*

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que nous sommes en débat d'orientations budgétaires, on n'est pas en débat du budget. Quand on votera le budget primitif en mars, on aura les chiffres exacts. Aujourd'hui on vous présente les grandes masses de nos investissements et si la somme ne fait pas à l'euro près la somme des détails c'est tout à fait normal puisque ce sont des grandes masses.

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

La différence se sont les restes à réaliser qui sont engagés dans le budget et que nous allons réaliser en 2017, on est à quelques milliers d'euros près. Notre programme d'investissement est peut-être à un peu moins de 4 millions d'euros. Pour la compréhension du débat, mettre des chiffres ronds permet de mieux se faire comprendre.

Elisabeth Attelan, groupe Génération L'Union

Vous avez parlé de l'augmentation de l'assiette au niveau de la valeur locative pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, ce sont bien les 2 qui sont comprises ? Est-ce qu'elle sera réactualisée à partir de novembre 2017 ?

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

L'Etat revalorise l'ensemble des valeurs locatives de 0,4% et cette valeur locative est utilisée pour le calcul de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie. Les impôts que vous payez aujourd'hui sont les impôts de 2016. Les 0,4% s'appliquent sur les impôts de 2017.

Elisabeth Attelan, groupe Génération L'Union

Cette augmentation prendra effet à partir de quelle date ? à partir de novembre ?

Monsieur le Maire

Vous avez payé en octobre/novembre, la taxe d'habitation et la taxe foncière 2016. Pour les prochaines taxes d'habitation et taxe foncière, l'Etat va revaloriser votre base locative de 0,4%.

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

La confusion vient de la mensualisation, si vous payez votre impôt en une fois au mois d'octobre, vous payez l'impôt de 2017 avec la nouvelle valeur locative.

Mais si vous êtes mensualisée, à partir d'octobre on connaît votre nouvel impôt et donc la direction des finances publiques recalcule votre taxe d'habitation et taxe foncière et réajuste vos mensualités sur plusieurs mois.

Nicolas Costes, conseiller municipal indépendant

Il y a une incertitude des dotations aux municipalités avec le futur Président de la République, car sur certains programmes il y a des baisses drastiques des frais de fonctionnement de l'Etat. Ne

connaissant pas l'impact actuel de ces mesures sur notre commune, est-ce que le fait d'emprunter ne serait pas un peu hasardeux ?

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

Emprunter avec le contexte d'incertitudes que nous connaissons serait hasardeux si nous n'avions pas de quoi rembourser en une année l'emprunt que nous allons faire. C'est à dire que, quel que soit ce qui pourrait arriver, si nous avons la moindre difficulté, nous pouvons rembourser le million d'euros en une fois du jour au lendemain.

Nous n'avons pas de tension de trésorerie. Je dis que ce serait une mauvaise gestion de ne pas emprunter aujourd'hui quand on nous propose un million d'euros à 0%.

Si on n'emprunte pas on perd de l'argent, c'est un calcul financier de base. L'impact financier des nouvelles mesures qui pourraient arriver après les élections de 2017 se ferait sentir surtout en 2018. On ne prend aucun risque à emprunter puisque ce n'était pas notre souhait au départ, vu les conditions. Ce serait une erreur de ne pas le faire.

Monsieur le Maire

Même pour un emprunt à 1,24%, je pense que l'ensemble des candidats aux élections municipales de L'Union l'approuve.

Le fait de recourir à l'emprunt était dans leur discours préélectoral, je pense qu'il y aura un consensus là-dessus. Au-delà des aspects financiers je voudrais rappeler la valeur morale et la valeur de solidarité qu'il y a derrière une politique d'emprunt quand il s'agit de reconstruire une école, de reconstruire une piscine. Emprunter à des conditions très avantageuses c'est faire porter sur plusieurs générations le fait de rembourser cet investissement.

Quand on refait une piscine ou une école il est normal que les générations de parents et d'Unionnais qui fréquenteront cette piscine participent au paiement de ces réparations. Il y a une valeur de solidarité générationnelle dans l'acte d'emprunter.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Nous souhaitons faire part de certains points d'interrogation. Soit ce DOB est analysé sous l'angle des moyens, c'est-à-dire les moyens financiers et effectivement des recettes qui diminuent à travers la DGF, et des dépenses qui au mieux se maintiennent et l'on se dit que la gestion de notre commune va être compliquée pour l'avenir.

C'est ce qu'on appelle la fuite en avant.

Ou bien on considère ce DOB réaliste sans oublier les difficultés, mais dans une démarche constructive innovante et pérenne et dans ce cas-là on regarde comment faire mieux avec moins d'argent.

Le groupe Génération L'Union prendrait la seconde approche, celle de l'avenir et du bon sens, important pour les générations futures, celle de nos enfants et de nos petits-enfants.

En effet une partie de l'argent public, fléché pour notre collectivité se raréfie et toute l'équipe municipale doit s'adapter. Dans ce moment-là, ce qui compte c'est de se concentrer sur la mission

de la commune et sa vision. Ce contexte nous oblige à nous réinventer, à trouver d'autres sources de financement, des nouvelles organisations de l'excellence opérationnelle au niveau de tous les services municipaux comme nous le faisons chaque jour dans notre vie professionnelle et personnelle.

Il faut être optimiste sur la capacité à trouver des solutions. Quand je vous écoute, j'aurai envie de dire, arrêtons de parler du passé et regardons le futur c'est ce qui est le plus important.

Je reviendrai dans un premier temps, avant de parler du passé, sur un point qu'il est important de souligner.

C'est la diapositive sur l'excédent brut d'exploitation. Effectivement, vous avez remis de l'ordre dans la maison. Depuis 2011/2012, quand on regarde les recettes et les dépenses de fonctionnement de la mairie, effectivement les recettes diminuent, c'est déjà l'impact des baisses de dotations de l'Etat et des dépenses qui augmentent.

Principalement les charges de personnel et cela depuis 2011. Donc on arrive à stabiliser, c'est très bien, et on peut se réjouir quand on arrive à un excédent brut de 500k, même si M. Péré durant sa campagne parlait de 2.000.000€ tous les ans. Nous en sommes très loin.

#### Monsieur le Maire

Que j'ai dit « pour les années de mon mandat, j'aurai 2.000.000 € d'excédent », cela relève du mensonge et dire « que la moyenne sur les années précédentes était de 2 millions », on a les chiffres, oui, je l'ai dit.

Être capable de dire qu'on maintiendra 2 millions d'excédent, c'est possible. Mais je vous rappelle que M. Valls a annoncé le 14 avril 2014, après les élections municipales, une baisse de la dotation de l'Etat, non de 1,5 milliard d'euros mais de 11 milliards.

La baisse de 1 million d'euros de recettes par an, ce à quoi nous faisons face aujourd'hui, a été annoncé mi-avril 2014.

Il est possible que j'aie dit que nous aurions le même excédent, mais je vous répète qu'à la mi-avril 2014, nous avons appris que nous perdrons 1 million d'euros de recettes, et ça je ne pouvais pas le prévoir.

Les excédents de fonctionnement de la commune sont le résultat net de fonctionnement d'une ville. Chaque année, nous étions dans les 1,5 à 2 millions d'euros d'excédent, ce qui était un bon résultat dans la gestion de M. Beyney. Ceci s'effondre à partir de 2011.

Nous avons fait des simulations, si la dotation globale de fonctionnement était maintenue, nos excédents s'élèveraient à 1,5 millions.

Si j'ai dit 2 millions, c'était une bonne prévision.

#### Erwan Daniël, groupe Génération L'Union

Vous nous démontrez à travers cette diapositive qu'effectivement, M. Beyney a très bien géré la commune.

Monsieur le Maire

Jusqu'en 2011 en fonctionnement, oui. Mais la politique d'investissement n'a pas été faite à la hauteur, d'où un cumul de millions d'euros en excédent qui sont dans la cagnotte mais qui aujourd'hui suffisent à peine, si on refait la piscine il n'y a plus d'argent.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Aujourd'hui la photo 2016/2017 est tout à fait correcte. On sait très bien que l'effet ciseaux va arriver en 2018/2019/2020. Il aurait été intéressant de rajouter 2018/2019/2020.

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

Nous avons cette ambition en 2014 de prévoir à 2 ou 3 ans.

Je me suis amusé à reprendre tous les audits financiers que la précédente équipe faisait tous les ans sans en parler en conseil municipal.

Je me suis rendu compte que toutes les prévisions à 5 ou 6 ans ne se réalisaient jamais. Il y a de telles incertitudes. Nous sommes dans une année électorale. Il y a des incertitudes sur nos droits de mutation. Nous avons des prévisions jusqu'en 2022, mais cela n'a aucun intérêt tellement ces prévisions sont incertaines. On vous donne quand même des orientations par rapport à l'endettement, c'est un sujet important à débattre en conseil municipal. Faire des prévisions sur le fonctionnement au-delà de 2 ans, ça ne tient jamais.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

C'est très bien de nous montrer des éléments sur la dette, vous le savez également aujourd'hui si on va en-dessous du 0 la commune ne peut plus fonctionner.

L'investissement arrivera dans un second temps, c'est certain qu'à un moment donné on est capable d'alimenter la trésorerie de la commune.

Je m'arrêterai sur 2 points les recettes et les dépenses. A travers votre présentation vous évoquez la maîtrise des coûts principalement pour les dépenses de personnel et de charges externes, ce qui est très bien, mais il y a un seuil minimum à partir duquel vous ne pourrez plus descendre.

Par conséquent, l'effet ciseaux sera dramatique pour les années à venir et par rapport à cela, quelle est votre stratégie pour augmenter les recettes, les maintenir à un niveau suffisant et pouvoir générer de l'excédent qui permettra demain d'investir pour des projets futurs ?

Monsieur le Maire

Notre excédent est de plus 500.000€, c'est effectivement le seuil au-dessous duquel il ne faut pas descendre car on peut avoir des mauvaises surprises en fin d'année. Notre stratégie et notre engagement pris devant les Unionnais sont de ne pas augmenter les impôts.

Je rappelle que Toulouse Métropole a augmenté de 15%, ou 30% d'augmentation pour Cugnaux. Une augmentation de 10% des impôts ça nous amènerait 300.000€ de plus.

C'était trop facile de dire que nous allons augmenter de 10 ou 20% les impôts de façon à nous donner de l'oxygène sur le budget.

Nous nous battons tous les jours et je rends hommage au directeur général des services, à l'ensemble des services de la commune et à l'adjoint aux finances pour, poste par poste, vérifier que nous arrivons à tenir notre feuille de route qui est d'être au-dessus de 500.000€ d'excédent de fonctionnement chaque année.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

On a tous compris que 500.000€ de trésorerie est largement suffisant pour faire fonctionner les différents services, et vous pouvez faire quelques investissements avec la cagnotte de 7.300.000€. Par contre ces 300.000 €, vous seriez peut-être content de les avoir en 2018/2019 à partir du moment où la DGF aura un impact plus fort que les dépenses de fonctionnement. Au mieux, vous allez les maintenir. Aujourd'hui il n'y a pas de risque mais en 2018/2019, on sait dans le contexte actuel, qu'aucun Président ne prendra l'engagement d'augmenter les dotations attribuées aux collectivités.

A partir de ce moment-là quelles sont les sources de financement que vous allez aller chercher auprès des Unionais, de la Métropole ou d'autre organisme.

Monsieur le Maire

En 2017 nous serons au plus bas de la baisse des dotations et qu'il n'est pas prévu aujourd'hui de baisse supplémentaire. Aujourd'hui avec la politique affichée, nous sommes descendus très bas. Nous avons perdu 900.00€ par an depuis 2013 de recettes de l'Etat.

La baisse de la DGF n'est pas censée continuer, elle est censée être stabilisée. Elle ne baissera plus. Evidemment, quand j'entends certains candidats qu'il faut supprimer des centaines de milliers de fonctionnaires, je leur propose de venir gérer des villes pour leur demander comment on va faire.

A la fin, ce seront les Unionais qui devront payer, car effectivement, si on nous dit qu'on nous enlève 500.000€ de dotation globale de fonctionnement, nous ne saurons plus faire. Et là nous nous retournerons vers les Unionais et nous leur dirons que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts mais quand l'Etat vient nous prendre 500.000€ de plus en recettes, nous ne savons plus faire.

Mais nous n'en sommes pas là, nous sommes en 2017 avec un sourire aux lèvres.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Sur les recettes c'est une vraie problématique pour les municipalités, il faut le porter à la connaissance des élus municipaux et du public car potentiellement une augmentation des impôts pourrait avoir lieu en 2018/2019, ça ne serait pas une augmentation de 2 ou 3% mais plutôt de 10%. Quand on regarde en euros par habitant les produits de fonctionnement la ville de L'Union, nous sommes à 44% au-dessous de la moyenne des villes de la même strate, c'est énorme.

Sur les chiffres et la stabilité des dépenses de fonctionnement nous n'avons pas la même grille de lecture.



Si nous regardons les chiffres officiels sur le site des Finances de l'Etat il y a une augmentation significative depuis 2013. Vous faites la comparaison euro par habitant, où bien sûr on a un taux qui est très intéressant par rapport à la moyenne de la strate.

Par contre si on regarde le ratio de structure qui est important également, les chiffres officiels sont 58,55% de charge de personnel alors que la moyenne de la strate de villes identiques à L'Union est de 54%. Ce ratio de structure est important. Depuis le début de votre mandature vous nous expliquez que vous êtes en sous-effectif au niveau de la mairie, on le conçoit et on est pour le maintien de certains services. Donc aujourd'hui à la présentation de ce DOB, quel crédit ou explication pouvez-vous nous apporter quand vous dites que vous maintiendrez sur l'année 2017 voire 2018 ces dépenses de personnel.

David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

La part de la masse salariale dans notre budget explose. Le budget c'est les dépenses courantes et les salaires, si je réduis au minimum les dépenses courantes forcément la masse salariale explose. Donc effectivement si vous regardez ce chiffre on va être très mal placé.

Pourquoi ? Car les dépenses courantes sont extrêmement faibles à L'Union.

Si vous comparez avec une ville comme saint Jean ou une ville comparable à la nôtre, ils ne sont pas à 2,6 millions € en 2017, ils sont à 3,5 million. Donc forcément, nous faisons de tels efforts sur les dépenses courantes que proportionnellement la masse salariale paraît plus importante. Les effectifs de la commune diminuent depuis 2015. Et la masse salariale a commencé à augmenter dès 2012 et pas 2013.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Je ne parle pas des effectifs mais de la masse salariale qui augmente depuis 2012.

Monsieur le Maire

Nous avons créé des services en direction des habitants avec entre autres, la Maison de l'Emploi et de l'Action Sociale, la halte répit, les nouvelles activités périscolaires.

Nous avons une baisse des recettes car nous avons tenu notre engagement de baisser le prix des ALAE de 30%. Je le rappelle, la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 900.000€ depuis 2013. Malgré tout ça nous tenons une fois de plus en 2017 notre engagement de ne pas augmenter les impôts et de maintenir un excédent de l'ordre de 500.000€ qui est un excédent acceptable.

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, de prendre acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2017.

### **3.2 - Dotation spéciale de l'Etat en 2017 – Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'investissement public des communes et des intercommunalités peut bénéficier d'un accompagnement de l'Etat avec le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL). La gestion de ce fonds spécial est confiée au Préfet de Région.

Les opérations de mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP) : frais de maîtrise d'œuvre et de travaux, peuvent être éligibles au FSIPL considérant la mise en accessibilité et la mise en conformité au regard de la sécurité incendie des bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée accordé par Arrêté préfectoral, en date du 7 janvier 2016, prévoit une mise en accessibilité des ERP de la Commune en six ans.

La mise en œuvre de cette programmation Ad'Ap a été séquencée en deux triennales. Concernant la première triennale, la mise en accessibilité des bâtiments, complétée le cas échéant par une mise en conformité en matière de sécurité incendie, porte sur un programme commun de maîtrise d'œuvre et de travaux pour les établissements suivants :

- L'école élémentaire Belbèze,
- Le groupe scolaire Borde d'Olivier,
- L'hôtel de Ville et la salle des fêtes,
- La police municipale,
- La halte de répit,
- La crèche collective et familiale,
- La crèche associative *Les Lutins du Manoir*,
- Le stade Georges BEYNEY : la maison des sports et les tribunes de football,
- Le manoir de la Belle Hôtesse,
- La salle associative *L'Union par la Terre*,
- Le complexe associatif et de loisirs,
- La halle de spectacles,
- La bibliothèque,
- Le château de MALPAGAT,
- Le club des aînés,
- La Poste : travaux extérieurs de mise en accessibilité.

Les frais de maîtrise d'œuvre et le coût des travaux, inhérents à hauteur de 90% à des opérations de mise en accessibilité, se décomposent comme suit :

	€HT	TVA € (20%)	€TTC
Frais de maîtrise d'œuvre	47 913,48	9 582,70	57 496,18
Coût des travaux	622 253	124 451	746 704
Total	670 166	134 034	804 200

Le taux de financement serait compris entre 20 et 80 %, taux d'aide publique maximum. Un plancher de 40 000 € de financement par projet pourrait être retenu.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	€HT	TVA € (20%)	€TTC
Maîtrise d'œuvre et travaux	670 166	134 034	804 200
AIDE SOLLICITEE - FSIPL 2017 (80%)	536 133	107 227	643 360

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement envisagé,
- De l'autoriser à :
  - Solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2017,
  - Signer les pièces administratives y afférant.

#### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

A l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement envisagé,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à :
  - Solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2017,
  - Signer les pièces administratives y afférant.

#### **3.3 - Convention de partenariat avec la Fondation d'entreprise CNP Assurances au titre du projet de Défibrillation Automatisée Externe intitulé « Union réseau cœur ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation d'Entreprise CNP Assurances sollicitée par notre commune dans le cadre du déploiement des défibrillateurs a décidé d'octroyer une subvention de 5 400 € pour l'installation de 6 défibrillateurs et de ses boîtiers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

#### Monsieur le Maire

*Je rends hommage au docteur Ridha Aniba, c'est un habitant de la commune urgentiste à Rangueil qui est venu nous voir pour nous demander d'impulser un programme de formation des Unionais pour les initier aux gestes de premiers secours.*

Il a impulsé un programme d'équipement de notre ville en défibrillateurs. Il y a 30.000 décès par an d'un accident vasculaire cérébral. A L'Union on propose une formation pour les arrêts cardiaques. 500 personnes à ce jour y ont participé et nous équipons la ville en défibrillateurs de façon à ce qu'il y ait un défibrillateur à 400 mètres de chaque habitation. Nous souhaitons que chaque Unionais puisse prodiguer les premiers soins.

Yvan Navarro, 1er adjoint en charge de l'action sociale

Je souhaite associer M. Fantin qui participe beaucoup à la mise en place de ce dispositif et je l'en remercie. Le docteur Aniba a formé 500 personnes de façon totalement bénévole.

Intervention du docteur Aniba inaudible.

Xavier Mangogna, groupe Ensemble pour L'Union

Je voudrais savoir où vont être installés ces 6 nouveaux défibrillateurs ?

Yvan Navarro, 1er adjoint en charge de l'action sociale

Les lieux ont été repérés avec le docteur Aniba et M. Fantin. De mémoire : en bas de l'avenue des Fontanelles, à l'angle du chemin de la Violette au niveau de la ferme de la Violette, à l'angle de l'avenue des Tourterelles et de la route de Bessières, au niveau de la rue du Goéland au pied d'un immeuble, au niveau de l'angle de la rue de Cannes et de l'avenue des Pyrénées.

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation d'entreprise CNP Assurances au titre du projet de Défibrillation Automatisée Externe intitulé « Union réseau cœur ».

### 3.4 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les investissements liés à la mise en œuvre du « 0 phyto »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de participer à la préservation de la santé publique, de la ressource en eau et de la biodiversité, la Ville de L'Union s'est engagée dans une démarche d'aménagement du territoire « 0 phyto », respectueuse de l'environnement et de la préservation des milieux.

Ce changement de pratiques est conforté par l'évolution de la réglementation avec, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'interdiction pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'utiliser les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

Pour la mise en œuvre du « 0 phyto », le plan de désherbage, financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, préconise l'acquisition de matériels et de végétaux alternatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Certaines de ces recommandations seraient éligibles à une subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 70 %.

Le type de matériel éligible est spécifique au désherbage alternatif : coupe bordure, désherbeur thermique à flamme, bineuse, etc.

Pour un coût évalué à 33 340,16 €HT, soit 40 008,19 €TTC (TVA 20%), les investissements en matériels suivants pourraient être éligibles à une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur maximale de 70 %, soit 23 338,11 €HT et 28 005,73 €TTC :

- 2 bineuses électriques manuelles,
- 2 coupes bordures thermiques et 1 coupe bordure électrique,
- 1 débroussailleur thermique et 2 débroussailleurs électriques avec têtes,
- 3 batteries 1100,
- 2 désherbeurs thermiques à flamme,
- 1 bineuse autotractée pour tracteur,
- 1 porte outil multifonction avec balayeuse et herse de désherbage.

Les matériaux et les équipements préventifs spécifiques au réaménagement de certains sites : plantes couvrantes, semences d'herbes, prairies fleuries, etc., pourraient également être subventionnés.

Pour un coût s'élevant à 7 846,51 €HT, soit 8 631,16 €TTC (TVA 10%), l'acquisition des semences suivantes pourrait être éligible à une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur maximale de 70 %, soit 5 492,56 €HT et 6 041,81 €TTC :

- 0,17 ha de plantes couvrantes,
- 0,61 ha de prairies fleuries extra-courtes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'acquisition de matériels et de végétaux pour la mise en œuvre du « 0 phyto »,
- Signer les pièces administratives y afférant

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à :

- Solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'acquisition de matériels et de végétaux pour la mise en œuvre du « 0 phyto »,
- Signer les pièces administratives y afférant.

## **4- Ressources Humaines**

### **4.1. Mise en place du nouveau régime indemnitaire**

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**VU** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**VU** le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

**VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,

**VU** le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,

**VU** la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

**VU** Les arrêtés fixant les montants de référence pour les corps et services de l'Etat,

**VU** l'avis favorable du Comité Technique en date du 3/11/2016,

**Vu** le tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- Eventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas mettre en œuvre le complément indemnitaire annuel.

#### **1 –Les bénéficiaires**

La prime pourra être versée :

- Aux agents titulaires
- Aux agents stagiaires à hauteur de 86 €uros/mensuel pendant la période stage.
- Aux agents contractuels de droit public, à temps complet, temps non complet ou Partiel sur emploi permanent ou en CDI dont le contrat est effectif depuis plus d'un an.

Tous les contractuels qui bénéficiaient avant la présente délibération du régime indemnitaire de la collectivité conserveront le même montant que celui qui leur était alloué auparavant.

#### **2 - Montants de référence**

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds de l'Etat et précisés par arrêté ministériel

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, ainsi que le profil et l'expérience professionnelle des agents.

### Filière Administrative.

#### **Catégorie A**

##### Attachés territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	Plafond Règlementaire
Groupe 1	Directeur Général des services	26220€	36210€
Groupe 2	Sans objet	Sans objet	32130€
Groupe 3	Directeurs de service	8400€	25500€
Groupe 4	Sans objet	Sans objet	20400€

#### **Catégorie B**

##### Rédacteurs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	Plafond Règlementaire
Groupe 1	Directeurs de service	7200€	17480€
Groupe 2	Chefs de service	4800€	16015€
Groupe 3	Assistants de service	4200€	14650€

#### **Catégorie C**

##### Adjoints administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	Plafond Règlementaire	
Groupe 1	Echelle 1	Responsables service	3600€	11340€
	Echelle 2	Adjoints de service Assistants de service	3480€	11340€
Groupe 2	Agents d'accueil Assistants administratif	3360€	10800€	

### Filière animation

#### **Catégorie B**

##### Animateurs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	Plafond Règlementaire
Groupe 1	Directeurs de service	Sans objet	17480€
Groupe 2	Chefs de service	Sans objet	16015€
Groupe 3	Assistants de service	4200€	14650€

**Catégorie C**

Adjoints territoriaux d'animation

Groupe		Emplois	IFSE - Montant maximal mensuel	Plafond Règlementaire
Groupe 1	Echelle 1	Responsables de service	3600€	11340€
	Echelle 2	Adjoints de service Assistants de service	3480€	10800€
Groupe 2		Agents d'animation	3360€	10800€

**Filière sociale****Catégorie C**

Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Groupe		Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	Plafond Règlementaire
Groupe 1	Echelle 1	Responsables de service	3600€	12600€
	Echelle 2	Adjoints de service Assistants de service	3480€	12600€
Groupe 2		Agents des écoles	3360€	12000€

**Filière sportive****Catégorie B**

Educateurs territoriaux des APS

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	Plafond Règlementaire
Groupe 1	Directeurs de service	Sans objet	17480€
Groupe 2	Chefs de service	4800€	16015€
Groupe 3	Assistants de service	Sans objet	14650€

**Catégorie C**

Opérateurs territoriaux des APS

Groupe		Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	Plafond Règlementaire
Groupe 1	Echelle 1	Responsables de service	3600 €	11340€
	Echelle 2	Adjoints de service Assistants de service	3480 €	11340€
Groupe 2		Maitre-nageur	3360 €	10800€

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.



Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

### 3 - Modalités ou retenues pour absence

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles, il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'Etat, décret n°2010-997 du 26/08/2010 :

Le versement de l'IFSE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité, paternité, ou congés d'adoption, congé pour accident de travail, accident de trajet, accident de service, congé pour maladie professionnelle, et congés de maladie ordinaire dans la limite du traitement.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée.

### 4 – Maintien des montants du régime indemnitaire antérieur

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du RIFSEEP est garanti aux personnels à titre individuel en application de l'article 88 alinéa 3 de la loi 84 -53 du 26 janvier 1984. Ce maintien concerne les primes et indemnités susceptibles d'être versées au titre du grade, des fonctions, des sujétions correspondant à l'emploi ainsi qu'à la manière de servir.

### 5 – Périodicité de versement

L'IFSE sera versée mensuellement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- D'instaurer pour les cadres d'emplois énumérés ci-dessus, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 01 mars 2017
- De l'autoriser à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus et en fonction des 3 critères réglementaires définis dans les textes :  
Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception  
Technicité, expertise, expérience ou qualifications nécessaires à l'exercice du poste  
Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

#### David Rofé, adjoint aux Finances et aux Ressources humaines

*La loi a évolué récemment nous obligeant à revoir notre régime indemnitaire, c'est à dire la rémunération de nos agents.*

*Elle vise à simplifier et harmoniser la rémunération de nos agents en tenant compte de leur expertise particulière, en fonction des responsabilités, s'ils ont une technicité particulière ou une expérience significative.*

*Outre le fait de rendre transparente et claire la rémunération de nos agents, nous en profitons pour revaloriser une grande partie de ces agents puisque pour les salaires les plus bas, certains auront jusqu'à 40€ de plus par mois. La troisième délibération concerne le maintien du régime*

indemnitaire en cas d'absence. Le taux d'absentéisme à L'Union est meilleur qu'au niveau national.

La ville de L'Union avait mis en place des retenues en cas d'absence pour simple maladie par contre en cas d'accident du travail par exemple, la rémunération était maintenue.

Il y avait donc une différence selon le type d'arrêt maladie. La loi ne nous permet plus aujourd'hui, de faire cela. Pour ne pas pénaliser ceux qui pouvait être en accident du travail par exemple, nous vous proposons ce soir de maintenir la rémunération, quelque soit le motif de l'arrêt.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité moins 5 abstentions :

- D'instaurer pour les cadres d'emplois énumérés ci-dessus, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 01 mars 2017
- De l'autoriser à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus et en fonction des 3 critères règlementaires définis dans les textes :  
Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception  
Technicité, expertise, expérience ou qualifications nécessaires à l'exercice du poste  
Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

### **4.2 - Modification de la délibération 2016/016 du régime indemnitaire de la catégorie C, concernant le versement du montant de l'Indemnité d'Administration et de Technicité I.A.T. et de l'Indemnité d'Exercice de Missions I.E.M. avec effet au 1er mars 2017.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets n°91-875 du 6/09/1991 et n°2002-61 du 14/01/2002 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de la parution des décrets d'application du « Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » : RIFSEEP dont l'objectif principal fixé par la Collectivité est de

permettre le versement des primes aux agents de la catégorie C concernés, il convient de modifier la délibération visée en objet.

Conditions d'application : bénéficiaires

Sont concernés par le versement du régime indemnitaire :

- Les agents titulaires
- Les agents stagiaires à hauteur de 86 Euros/mensuel pendant la période stage.
- Les agents contractuels, à temps complet, temps non complet, partiel sur emploi permanent ou en CDI dont le contrat est effectif depuis plus d'un an.

Retenues pour absence : il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'état (décret 2010-997 du 26/08/2010), ainsi, le versement de ces primes est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité, paternité ou d'adoption, congés pour accident de travail et maladie professionnelle, congés pour maladie ordinaire dans la limite de traitement. Elles cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie ou longue durée.

Composition du régime indemnitaire :

**L'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

Cette indemnité est susceptible d'être attribuée aux membres des cadres d'emplois ci-après mentionnés calculée sur la base des montants moyens annuels :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Montants de référence annuel	TAUX
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique C1	451.97€	1 à 8
	Adjoint technique Principal 2ème classe C2	472.48 €	1 à 8
	Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe C3	478.95€	1 à 8
AGENT DE MAITRISE	Agent de maîtrise	472.48 €	1 à 8
	Agent de maîtrise principal	492.99 €	1 à 8
POLICE MUNICIPALE	Gardien	467.08 €	1 à 8
	Brigadier	472.48 €	1 à 8
	Brigadier-chef Principal	492.99 €	1 à 8

Le montant de cette indemnité sera déterminé en fonction :

- du statut de l'agent
- de ses missions
- de la responsabilité d'un service
- de l'encadrement d'une équipe

**L'Indemnité d'Exercice de Missions (IEM)**

Cette indemnité est susceptible d'être attribuée aux membres des cadres d'emplois ci-après mentionnés calculée sur la base des montants moyens annuels :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Montants de référence annuel	TAUX
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique C1	1143 €	1 à 3
	Adjoint technique Principal 2ème classe C2	1204 €	1 à 3
	Adjoint technique Principal 1ère classe C3	1204 €	1 à 3
AGENT DE MAITRISE	Agent de maitrise	1204 €	1 à 3
	Agent de maitrise principal	1204 €	1 à 3

Le montant de cette indemnité sera déterminé en fonction :

- du statut de l'agent
- de ses missions
- de la responsabilité d'un service
- de l'encadrement d'une équipe

L'enveloppe de crédits nécessaire sera prévue au budget.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

A l'unanimité moins 5 abstentions :

- D'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

#### **4.3 - Modification de la délibération 2016/016 concernant les retenues pour absences afin d'appliquer les mêmes dispositions que celles des agents de l'Etat.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération 2016/016 du 27/01/2016 concernant les retenues pour absences.

En effet, il propose de mettre en œuvre, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la retenue des absences applicable aux agents de la collectivité conformément aux règles appliquées aux agents de l'Etat à savoir :

Le versement des primes est maintenu pendant les périodes de congés annuels, les autorisations d'absence, les congés maternité et paternité, adoption, congés pour accident de travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire dans la limite du traitement. Elles cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, longue durée et grave maladie.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité moins 5 abstentions :

- D'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

## 5 – Travaux et urbanisme

### 5.1. Convention de portage entre la Ville de L'UNION et L'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 5 et 7 Avenue des Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la saisine de la Commune par L'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à l'adoption d'une convention de portage pour l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 5 et 7 Avenue des Pyrénées, cadastré à l'UNION section AV numéros 11, 15 et 53 d'une superficie totale de 193m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'opération « Cœur de Ville » entre l'E.P.F.L. et la commune signée le 21 juin 2016, il est nécessaire de rattacher la convention de portage de ce bien à cette convention d'opération dans la mesure où ce bien s'inscrit dans le périmètre concerné par celle-ci.

A la suite de la délibération de l'E.P.F.L. N° 2016-02-EPFL-022 proposant l'adoption de la convention d'opération et l'acte notarié pour l'acquisition de ces 3 parcelles signé le 14 avril 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention de portage entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse concernant les trois terrains cadastrés section AV numéros 11, 15 et 53.

#### Nicolas Costes, conseiller municipal indépendant

*Quand on voit le cadastre ce ne sont que des bandes de terre qui sont inutiles mais qui font partie du secteur et du cœur de ville. Sur cette convention le prix est affiché, il est à 12.000€, sur les autres conventions il me semble que le prix n'était pas affiché. Notamment pour les 2 maisons.*

#### Monsieur le Maire

*Ce sont les maisons de la rue du Mont Vallier et de la rue du Tourmalet, c'est 260.000 € pour une et entre 250 et 300.000 pour l'autre. Nous n'avons pas les montants exacts sous les yeux. Je rappelle pour le public que l'établissement public financier local (EPFL) rachète à notre place des maisons, c'est un outil financier très pratique pour les communes car ce sont eux qui achète les*

maisons et qui les garde pendant un certain temps, ils ne nous font payer que le taux de portage qui est de 1 à 2% du montant.

Nicolas Costes, conseiller municipal indépendant

L'EPFL fait donc office de banque et nous prête à des taux excessivement bas mais a-t-on une dette vis-à-vis de l'EPFL au bout d'un certain nombre d'années si on garde les biens ou pas ?

Monsieur le Maire

Ce sont eux qui achète avec leur propre fonds, il nous facture des frais de portage de 1 ou 2% car ils ont à gérer ces biens-là. On signe une convention sur un nombre d'années données, mais il faut un projet. L'EPFL n'achète pas pour le compte d'une mairie si ensuite il n'y a pas une stratégie de la part de la mairie. Au bout d'un certain nombre d'années, ils reviennent vers nous et nous demande : de payer ou de vendre le bien à un privé. Les prix sont fixés par les Domaines.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de portage entre la Commune de l'UNION et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse concernant les trois terrains cadastrés section AV numéros 11, 15 et 53.

## 6- Transports et Déplacements

### 6.1. Syndicat Mixte des Transports en Commun : Consultation des Personnes Publiques Associés dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associés.

#### 1ière partie : Présentation du projet mobilité par le SMTC / TISSEO

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

**Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :**

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B – 3<sup>ème</sup> ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo...),
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

**Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.**

**Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :**

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3<sup>ème</sup> ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

**Le SMTC précise les points essentiels à retenir :**

- Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet Mobilités 2020/2025/2030
- Le maintien des commissions partenariales assurant un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettant d'accompagner les évolutions de gouvernance territoriale.
- La pérennisation des commissions territoriales permettant une appropriation des différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.
- Une ouverture partenariale vers les CODEV, le monde associatif et les acteurs du monde économique.

**Des outils de suivi et d'évaluation qui s'adapteront et qui seront davantage partagés :**

- Une adaptation de l'observatoire du PDU au nouveau plan d'actions.
- Une actualisation du compte-déplacements à programmer

**Seconde partie : Les réserves et les demandes de la Commune de L'Union**

**En sa qualité de personne publique associée, la commune de L'Union doit émettre un avis sur ce projet.**

**Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti des réserves suivantes :**

**A) La nécessité de compléter le PDU avec un plan d'urgence à 4 ans :**

1. Ce plan doit permettre une diminution sensible de la thrombose actuelle, notamment pour la rocade Toulousaine et les grands axes radiaux d'accès à cette rocade.
2. Ce plan doit viser au respect des obligations des divers plans qualité de l'air/santé/énergie à l'horizon 2020/2021 à savoir le Plan de Protection de l'Atmosphère, le Schéma Régional Climat Air Energie et les plans afférents.
3. Un plan d'urgence de développement fort du co-voiturage.

**B) Position sur la 3<sup>ème</sup> ligne du métro :**

Le Conseil Municipal approuve le principe de doter l'agglomération toulousaine d'une 3<sup>ème</sup> ligne de métro. Le métro est en effet le moyen de transport le plus capacitaire et une 3<sup>ème</sup> ligne permettra d'absorber une partie des 500 000 déplacements-jour supplémentaires prévus d'ici 2025.

**Cependant, le Conseil Municipal émet les six réserves suivantes :**

1. **Prise en compte de l'avis de la CNDP :** La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé une vaste consultation pour converger vers des recommandations relatives à ce projet de métro. Le calendrier de restitution de ce débat public ne permet pas de prendre en compte ces recommandations avant que le PDU ne soit soumis à approbation des communes de la Métropole. Il est regrettable que les personnes publiques associées, auxquelles il est demandé de se positionner sur le PDU, n'aient pas pu prendre connaissance de ces recommandations avant la rédaction du présent avis.
2. **Soutenabilité financière :** Le Conseil Municipal souhaite que la soutenabilité du quasi doublement de la contribution de Toulouse Métropole au budget annuel du SMTC à horizon 2025, passant de 100 millions d'euros annuels à 180, soit démontrée plus finement, notamment par une étude plus globale de l'évolution du budget général de Toulouse Métropole à horizon 2025.
3. **Répartir les efforts des financeurs :** Le Conseil Municipal constate que la clé de répartition actuelle des recettes du SMTC entre les trois principales sources de financement (Versement transport des entreprises, contributions des collectivités territoriales, recettes commerciales) sera, dans le projet tel qu'il est présenté, considérablement modifiée avec une progression de près de 10 points de la contribution des collectivités, et notamment de Toulouse Métropole, et une baisse équivalente de la participation des entreprises. Le Conseil Municipal souhaite qu'un mécanisme soit mis en place pour maintenir cette clé de répartition actuelle afin d'alléger la charge supportée par les collectivités, donc par l'impôt des ménages.



4. **Un projet qui peut être phasé :** Relier le nord-ouest toulousain (Airbus, zone aéroportuaire) avec la zone de Matabiau est un invariant du projet. L'opportunité réelle de traverser des quartiers à faible potentiel de développement urbain, comme la Côte Pavée, est à interroger. Enfin, devant l'ampleur du projet (28 km et 2,4 milliards d'€), le Conseil Municipal propose que soit étudié un phasage du projet, avec un engagement sur une première phase Matabiau – Colomiers qui ferait l'objet d'un engagement au sein du Projet Mobilité.

De plus, afin de ne pas pénaliser le SICOVAL et les déplacements liés au franchissement de la rocade, le Conseil Municipal demande, toujours dans le cadre d'un phasage du projet (tronçon Colomiers / Matabiau), l'étude du prolongement de la ligne B ou une dérivation de cette même ligne vers Montaudran et Labège.

Cette solution semble largement plus rapide à mettre en œuvre et beaucoup moins onéreuse.

5. **Pour une évaluation indépendante du projet :** Le Conseil Municipal soutient les préconclusions de la CNDP qui indiquent que des propositions de trajets alternatifs doivent être étudiées. Le tracé de la ligne doit également faire l'objet d'une évaluation indépendante, notamment par des organismes nationaux du type IFSTAR ou CERTU.
6. **Projet Urbain et projet Mobilité :** Le projet de troisième ligne induit un projet d'aménagement urbain qui se fera autour du trajet retenu. Le projet de 3<sup>ème</sup> ligne doit donc être mené en articulation totale avec la vision d'un développement urbain réfléchi et harmonieux. Le Conseil Municipal souhaite donc interroger le SMTC sur cette articulation avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

#### C) Les demandes spécifiques à notre Commune

1. **La ville de L'Union se caractérise par l'existence sur son territoire du seul péage intra urbain de l'agglomération.**

Le Conseil Municipal souhaite la suppression de ce péage et rappelle les prises de position en ce sens du Conseil Métropolitain et du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal demande que des études d'impact soient menées sur la suppression de ce péage et ses conséquences. La suppression du petit péage de L'Union est une condition nécessaire pour une plus grande fluidité des déplacements dans cette zone et pour un développement économique non contraint de la zone de Montredon-Gramont.

2. **Réaliser avant la fin du mandat 2014 / 2020 la requalification du chemin de la violette et son interconnexion avec le BUN, prolongé dans un délai court jusqu'au parking relais de Launaguet : Parking de rabattement BUN.**
3. **Privilégier les sites propres pour les transports en commun afin d'améliorer les performances et l'usage des Transports en commun.**

#### 4. Linéo 9 :

- Réaménagement de la traversée de l'Hers et de la rocade (élargissement de l'existant avec création de voies réservées aux transports en commun afin d'en assurer la ponctualité ou construction d'un nouveau pont).
- Prolonger le Linéo 9 jusqu'à Castelmaurou dès 2021/2022, avec, sur L'Union, la desserte de la nouvelle centralité, sur Saint-Jean, l'accès à la Maison de l'Emploi et à la CPAM, et la libération du parking provisoire de rabattement de 130 places à la Grande HALLE de notre Commune.
- Profiter de la réalisation du Linéo et de sa prolongation souhaitée vers Saint Jean pour aménager les trottoirs et pistes cyclables entre les trois villes.

- Renforcer l'attractivité du Linéo 9 : Franchissement de Gabardie et liaison vers les terminus du Lineo 9.

#### 5. Développer les Politiques Publiques en faveur de la pratique du vélo :

- Réaliser le plan cyclable voulu par la Commune : Sécuriser, sensibiliser, informer, lier et relier.
- Mettre en œuvre le maillage des itinéraires cyclables intramuros et intercommunaux par une programmation des équipements sur le budget pluriannuel Métropolitain prévu pour la réalisation du schéma cyclable : Identifier et réaliser 3 itinéraires cyclables sans discontinuités et d'un « itinéraire Métro ».

#### 6. Développer les liaisons, réaménager, sécuriser :

- Intégrer les recommandations de l'étude de Toulouse Métropole relative au plan local de déplacement de notre commune
- Améliorer la desserte interne à L'Union et connexion avec les lignes structurantes
- Aménager la voirie allant de Saint-Jean jusqu'au Pont de l'Hers, sur toute la traversée de L'Union
- Etudier l'aménagement et la sécurisation de la route métropolitaine (ex D59) reliant Launaguet à L'Union.
- Améliorer la liaison L'Union-Balma tous modes de déplacements et développer les modes doux avec en particulier la requalification de la route de Lavar à court terme.
- Renforcer les liaisons vers le cœur de la Métropole : Liaison L'Union / Borderouge via la violette.
- Réaménager et sécuriser le carrefour 888/Bessières/Mont -Louis.
- Aménager les accès à la passerelle sur la Sausse.

#### Nicolas Costes, conseiller municipal indépendant

*Je pense que le phasage de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro serait une erreur.*

*Pour mémoire, Toulouse Métropole, présidé par M. Cohen, avait décidé un phasage pour le BUN (Boulevard Urbain Nord). Il y a eu un changement de majorité, résultat le phasage bascule et le BUN va se faire en 6 mandants, donc le BUN sera effectif dans environ 36 ans. Il me semble que dans 36 ans le BUN sera obsolète du fait de la densité de la population et de l'augmentation de la circulation. On sait très bien que plus le projet est long, plus il est obsolète une fois livré. Donc je pense que le phasage serait une erreur. Sachant en plus que grâce à cette 3<sup>ème</sup> ligne de métro et avec le Linéo 9, L'Union sera la seule ville de la Métropole à être reliée aux 3 lignes de métro, c'est à dire Borderouge par le bus 40 ; Balma par le bus 74 et à la 3<sup>ème</sup> ligne de métro par le Linéo 9. Nous avons certainement des concitoyens qui sont contents d'arriver à Labège d'un coup dans un délai beaucoup moindre. On parlera du petit péage plus tard.*

#### Patrice Etave, conseiller municipal

*Il y a eu un gros travail fait par Tisséo, l'autorité qui fait la révision du PDU (Plan de Déplacement Urbain). Un gros travail mais concentré autour de ce que Tisséo voulait faire.*

*Si on revient en arrière les gros investissements sont le doublement des stations de la ligne A, projet qui a au moins 10 ans d'histoire, le téléphérique qui passe la côte pour aller à l'Oncopole/Ranguel hôpital. C'est un projet ancien dans les réflexions même s'il n'était pas suffisamment avancé. Donc ce n'est pas nouveau.*

Le bouquet de 10 lignes Linéo c'est effectivement quelque chose engagé par l'équipe précédente qui est bien mis en œuvre dans sa conception mais on peut être inquiet de la réalité de ces lignes Linéo dans leur gain de temps.

Vous vous souvenez que j'avais posé la question lors de la présentation du Linéo, à savoir la certitude de temps de transport entre la grande Halle et Matabiau.

Il n'avait pas été possible de me répondre. Je crois que le passage à Bonnefoy va être un peu difficile avec les commerçants, on n'a peut-être pas la réponse encore et il n'y a pas que le Linéo 9 qui sera concerné.

Mais c'est bien d'avoir un bouquet de 10 lignes Linéo. Ce qui me gêne c'est que la nouvelle équipe n'a pas essayé de repartir de 0, pour voir s'il n'y a pas 3 ou 4 solutions possibles. Personnellement je suis convaincu qu'il faut une nouvelle ligne de transport capacitaire. Un métro c'est 200 personnes toutes les minutes. Un train ça peut être de 700 à 800 personnes toutes les 7 minutes. Je suis pour du capacitaire. L'analyse de la situation toulousaine m'amène à considérer que Matabiau est un invariant.

Ensuite la zone Airbus/Colomiers est une zone très importante, la zone Labège aussi. Dans la 3<sup>ème</sup> ligne on peut faire divers tracés pour aller à Colomiers ou à Labège ou non dans la mesure où il y a déjà des transports capacitaires qui vont à Colomiers et à Labège, à savoir le train.

Donc il y a interrogation. Est-ce que l'on double des transports capacitaires qui existent et quand on fait la ligne entre Matabiau et Labège et qu'on passe par Cote Pavée, on se dit que ce ne sont pas des zones très denses pour y financer un métro.

Dans ce dossier, les investissements sont importants, un métro cher et non prévu par phase nous est proposé, c'est un risque important car vous savez que les études s'allongent.

Les associations et la société se « juridicisent », c'est-à-dire qu'une enquête publique est bien plus compliquée. Je pense personnellement, pour avoir opéré dans le secteur, que 2025 pour la réalisation est trop optimiste en raison des nombreuses difficultés.

A mon avis il faut plutôt 12/13 ans avant d'avoir 60% d'une ligne et tenir avec les problèmes de thrombose actuelle. Car nous ne connaissons pas encore non plus comment va être redéployé le réseau bus classique autour des Linéos.

Je crois que les premières réunions qu'on nous propose ont lieu le mois prochain, on nous dit dans le dossier 10% d'augmentation d'offres en 2020 et 20% en 2025 mais comme on n'a pas le détail on ne sait pas si ça va marcher.

De Castelmaurou vous serez rabattu vers le Linéo 9 à la Halle de L'Union, ça fait une première rupture de charge puis vous prenez le Linéo 9 pour aller attraper le métro à Jeanne d'Arc, ça fait une 2<sup>ème</sup> rupture de charge. On sait qu'en transport public au-delà de 2 ruptures de charges les gens continuent à prendre la voiture d'où la nécessité absolue de ce plan de 4 ans qui permet de résoudre les problèmes.

Le bouquet Linéo avec cette incertitude des rabattements ne va pas générer beaucoup d'amélioration de temps de parcours et va faire qu'une majorité de gens vont encore prendre la voiture. Il faut absolument un plan d'urgence, le CODEV l'a vu aussi ainsi et c'est ce que je voulais

répéter. Concernant la liste d'aménagement de voirie, d'aménagement cyclables, Tisséo n'est pas directement maître d'ouvrage, peut-être du cyclable.

Ce n'est pas encore clair pour moi si c'est Toulouse Métropole ou Tisséo qui paye les voies cyclables. Je propose que l'on expose cette liste des besoins Unionais comme une liste vers la Métropole.

En revanche Tisséo a la compétence de la gestion de l'ensemble des voiries, pas de la construction ni des aménagements mais de la gestion. Tisséo peut demander au Préfet de ralentir la vitesse sur le périphérique et Tisséo a la compétence pour gérer le problème du péage de L'Union.

#### Laurent Ortic, Conseiller délégué aux déplacements doux

La ligne directrice de cette délibération est de donner les moyens de permettre aux Unionais de relier notre ville aux autres communes de la Métropole avec tous les moyens alternatifs à la voiture : le vélo, et des transports en communs adaptés et concurrentiels par rapport à la voiture. Ce qui implique d'avoir un service attrayant et une garantie en termes d'horaires.

Pour Linéo 9 nous avons 2 doutes avec la traversée de la rocade et de l'Hers mais aussi le quartier de Croix Daurade. On n'échappera pas un jour à un débat citoyen sur l'utilisation rationnelle de la voiture. L'ouverture de l'échangeur 13 a apporté une amélioration mais jusqu'à quand, avec le développement démographique continu du Nord, on aura tôt ou tard une thrombose qui va se reconstituer si on ne change pas les comportements des automobilistes.

Développons le co-voiturage. Le rôle des élus est de créer des débats pour faire évoluer les choses et faire en sorte qu'on utilise moins la voiture en l'abandonnant pour un service de transport en commun concurrentiel.

Il y a 27% de personnes qui se rendent au travail à vélo à Copenhague. Anticipons l'avenir.

#### Monsieur le Maire

Utiliser des voitures de 1 tonne pour déplacer entre 60 et 80kg traduit bien l'absurdité de l'utilisation de la voiture.

#### Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Je trouve dommage que vous n'ayez pas consacré un conseil municipal qui soit dédié à ce PDU aujourd'hui très important et que nous ne puissions pas débattre sur toutes les réserves que vous avez faites, qui sont intéressantes et que nous approuvons en majorité.

Quelle est la méthode pour s'exprimer ? Par écrit ou autrement ? Pour aller dans votre sens tout en émettant certaines réserves sur certains points, pour avoir un document commun ou un vrai débat ? C'est dommage que nous n'ayons pas le temps de débattre, de répondre aussi aux premières impressions sur la partie plus générale du PDU.

Monsieur le Maire

*Vous êtes membre du Conseil Métropolitain, peut être que vous pourrez dire demain qu'il y a une accélération totale du calendrier où on demande aux 37 commune de se prononcer avant le 28 février. La délibération que l'on va voter demain, on l'a eu il y a 2 jours. Je regrette qu'il n'y ait pas de débats, je trouve que tout cela est bâclé. On aurait pu avoir un conseil municipal et un conseil métropolitain entièrement dédié à cela.*

*Demain l'ordre du jour du conseil métropolitain est très fourni, il y a quelque chose qui ne va pas, je l'ai dit. La commission nationale du débat public a mené des enquêtes et interviews pendant des mois. Ils rendent leur avis le 16 février et on doit se prononcer avant le 28, pour un investissement de 2,4 milliards d'euros.*

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

*Le groupe Génération L'union appuie la demande de Mme Maurin, c'est regrettable de découvrir les diapositives en séances municipales 3 ou 4 jours à l'avance.*

*Même si le calendrier est très « challenging », je le comprends, mais on n'est pas au 28 février, c'est-à-dire que les commissions transport on peut les faire au dernier moment.*

*Il est dommage de ne pas partager vos recommandations qui peuvent être légitime avec au moins l'opposition qui peut avoir de bonnes idées et des éléments.*

*On peut être d'accord avec vous sur la voiture et le vélo, sachant que tout le monde n'ira pas travailler à vélo. Il faut élever le débat et prendre en compte les contraintes personnelles. On parle des lignes de métro mais il faudrait être capable de relier les villes de L'Union, Balma, Labège jusqu'à Saint Simon.*

Monsieur le Maire

*Vous dites que ce qu'a dit M. Ortic, « mettre une priorité sur l'augmentation des déplacements cyclables pour viser 25% », n'est pas acceptable et qu'il faudrait élever le débat. Il est délégué aux déplacements doux. Il dit qu'il faut se battre et y consacrer de l'argent pour viser les mêmes déplacements doux que dans les pays nordiques. Il fait de la politique. Il n'a jamais dit que les personnes qui amènent leurs enfants à l'école ou faire leurs courses doivent prendre leur vélo. Il exige une politique volontariste et ce n'est pas en cela qu'il rabaisse le débat. Je ne peux pas accepter cette remarque.*

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

*Nous n'acceptons pas le fait que vous demandez qu'il y ait des recommandations et que vous demandez à l'ensemble des élus de se positionner sur la suppression du petit péage où on peut lire que le conseil municipal est favorable à la suppression du petit péage. A quel moment y a-t-il eu un vote ou un débat en conseil municipal ?*

Monsieur le Maire

Nous soumettons au vote une délibération. Le Conseil Municipal est d'accord ou pas. Si le vote « pour » est majoritaire, c'est adopté, cela s'appelle la démocratie.

Mais je rejoins les membres de l'opposition sur le fait que le calendrier que nous appliquons nous-même n'est pas acceptable. Je connais la difficulté.

Nous, nous maîtrisons le sujet de la 3eme ligne de métro car je travaille dessus avec des élus depuis des mois, donc on émet un avis. Vous, vous n'êtes pas complètement impliqué dans ce dossier or on vous demande de vous prononcer. Je trouve que ce n'est pas acceptable. Je serai à votre place je refuserai de participer au vote. C'est un calendrier qu'il n'est pas responsable d'accepter quand on sait que l'on engage 2,4 milliards d'euros pour construire un métro, c'est pratiquement le prix d'une ligne LGV qu'il faut des années pour valider. Le projet de ligne de métro, qui est une bonne idée, apparaît en 2015 et en 2018 il doit démarrer, 3 ans ce n'est pas acceptable.

Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'environnement

Je reviens sur la quote part du vélo. Quand on regarde L'Union, par exemple la route de Toulouse ne donne pas envie de faire du vélo et on ne peut pas se projeter. Il faut urbaniser les pistes cyclables. A Copenhague la place du vélo est très enviable.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Par rapport au petit péage il y a un raccourci. Vous faites la liste à la Prévert avec toutes les recommandations que vous souhaitez émettre auprès de Toulouse Métropole. Nous aurions souhaité que sur la suppression du petit péage il y ait un débat en conseil municipal.

On l'a eu il y a 15 jours en commission exceptionnelle de transport mais nous aurions souhaité qu'il y ait un vote au préalable sur la suppression ou non du petit péage. Car il y a un amalgame, on pourrait être favorable aux autres propositions, alors qu'il y a un point essentiel qui est la suppression du petit péage.

Monsieur le Maire

J'entends la remarque et il y a des communautés de communes qui se prononcent sur la suppression du petit péage de L'Union, comme les coteaux de Bellevue.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Pour qu'il n'y ait pas d'amalgame avec Toulouse Métropole, aujourd'hui on va s'abstenir car il n'y a pas eu de pré-information, il aurait pu y avoir une commission de transport exceptionnelle pour partager sur les recommandations. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu une commission de transport exceptionnelle.

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Comment fait-on pour la méthode ? Est-ce qu'on vous envoie une note de réserve ? Si on approuve ce projet tel qu'il est, vous envoie-t-on nos réserves par rapport à vos recommandations ?

Monsieur le Maire

Nous votons une délibération. Si vous souhaitez envoyer une note je prendrai sous ma responsabilité de la joindre en disant que c'est une contribution des groupes. Vous avez peu de temps pour le faire. Elle ne sera pas transmise à la préfecture mais aux organes délibérant comme Tisséo et Toulouse Métropole.

Nicolas Costes, conseiller municipal indépendant

Je ne participerai pas à ce vote du fait des points que vous avez évoqué, de la rapidité de décision et du manque d'approfondissement du sujet.

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité moins 6 abstentions et 2 élus n'ayant pas participé au vote :

- D'émettre un avis favorable au projet présenté assorti des réserves citées dans la délibération.

## 7- Emploi et vie économique

### 7.1- Accord de partenariat avec l'Entente des générations pour l'Emploi et l'Entreprise (E.G.E.E. MIPY 31) afin de faciliter l'intégration des demandeurs d'emplois

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature d'un accord de partenariat entre la commune de l'Union et EGEE MIPY 31 en vue de faciliter l'intégration des demandeurs d'emplois dans le monde du travail.

Cette coopération se concrétise par :

- Une participation aux évènements autour de l'emploi comme le Forum « L'Union pour l'Emploi »
- L'animation d'ateliers dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- L'aide à l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal

- De poursuivre ce partenariat en enrichissant du parrainage des demandeurs d'emplois par les bénévoles de l'association E.G.E.E.

- D'approuver cet accord de partenariat en incluant la formulation « Par Tacite Reconductio »
- De l'autoriser à signer cet accord et tous les documents s'y référant.

Elisabeth Attelan, groupe Génération L'Union

La mairie a déjà signé un accord de partenariat avec Pole Emploi Saint Jean, la Mission locale, Trajectoire, EGEE. Ne pensez-vous pas que cela fait beaucoup de partenariat pour les demandeurs d'emploi. Les demandeurs peuvent être perturbés. Pour tous ces partenaires on aimerait avoir une présentation détaillée de tous les résultats que vous avez obtenus.

Monique Guédes, adjointe à la vie économique et à l'emploi

Les partenariats ne s'adressent pas aux mêmes personnes. La mission locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Cépière formation pour les personnes aux RMI et au RSA.

Trajectoire fait de l'accompagnement personnalisé vers l'emploi. Beaucoup de personnes sont intéressées par ce parrainage, Cap Emploi accompagne les demandeurs en situation de handicap, Pôle Emploi oriente des demandeurs d'emploi vers le PLIE. Pôle Emploi nous encourage à continuer ce partenariat avec EGEE.

C'est un suivi personnalisé des demandeurs d'emploi, il y en a certains qui sont démunis dans leur recherche d'emploi, qui ont besoin de cet accompagnement. Nous sommes en train de faire des statistiques sur le suivi du nombre de personne par chaque structure. Trajectoire a suivi 13 personnes dont 8 qui ont trouvé un emploi. On a des résultats et on continuera dans ce sens.

Monsieur le Maire

Félicitations pour cette multiplication de partenariat car on ne fera jamais assez pour aider les chômeurs Unionnais.

Elisabeth Attelan, groupe Génération L'Union

Nous attendons impatiemment les résultats et les statistiques.

Monique Guédes, adjointe à la vie économique et à l'emploi

Les statistiques ne mesurent pas l'aspect qualitatif de cet accompagnement

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

L'enveloppe financière est-elle toujours la même que l'an passé ?

Monique Guédes, adjointe à la vie économique et à l'emploi

Oui, pour les actions ponctuelles c'est 75 € plus les frais de déplacement de 20€. Les permanences pour un accompagnement personnalisé sont assurées par un bénévole de L'Union, il n'y a donc aucun frais.



## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité moins 5 abstentions :

- De poursuivre ce partenariat en l'enrichissant du parrainage des demandeurs d'emplois par les bénévoles de l'association E.G.E.E.
- D'approuver cet accord de partenariat en incluant la formulation « Par Tacite Reconduction »
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet accord et tous les documents s'y référant.

## 8- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2017-08	Stade Saint-Caprais – Construction d'une salle de réception et d'un local de stockage – Lot 8 « Sols durs – Faïences »	Considérant qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits pour le lot 8 « Sols durs – Faïences », <ul style="list-style-type: none"><li>• Déclaration sans suite du lot de la consultation visé en objet.</li></ul>	
2017-09	Travaux de réhabilitation à Ecole Montizalguier – Isolation thermique / Rénovation des façades / Création de préau Lot 7 « Menuiseries intérieures » Lot 8 « Revêtements de sols – Faïences – Peintures »	Considérant qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits pour le lot 7 « Menuiseries intérieures », Considérant la présence d'une seule offre déposée pour le lot 8 « Revêtements de sols – Faïences – Peintures » dont l'offre financière est supérieure à l'estimation du maître d'œuvre. Déclaration sans suite des lots de la consultation visés en objet et lancement d'une nouvelle consultation pour lesdits lots.	
2017 -10	Rétrocession d'une concession au cimetière	MADAME COLOGNESE CHRISTIANE	Remboursement à Madame COLOGNESE CHRISTIANE des 2/3 du prix initial, un tiers restant acquis définitivement au Centre Communal d'Action Sociale.

2017-11	Travaux de réhabilitation Montizalguier - Isolation thermique / Rénovation des façades / Création de préau <b>Lot 1</b> - Démolitions – Gros Œuvre Charpente métallique <b>Lot 2</b> - Etanchéité <b>Lot 3</b> - Menuiseries extérieures aluminium Occultation <b>Lot 4</b> - Bardage <b>Lot 5</b> - Isolation extérieure <b>Lot 6</b> - Cloisons sèches - Doublages - Faux plafonds – Isolation <b>Lot 9</b> - Plomberie - Sanitaires - Chauffage – VMC <b>Lot 10</b> - Electricité	<b>Lot 1</b> - la société Comminges Bâtiment <b>Lot 2</b> - la Société de Couverture et d'Etanchéité Toulousaine <b>Lot 3</b> - la société Alufer SAS <b>Lot 4</b> - la société Kuentz <b>Lot 5</b> - la société 2S Façades <b>Lot 6</b> - la société Entreprise Travaux Plâtrerie <b>Lot 9</b> - la société Idex Energies <b>Lot 10</b> - la société COUSSIEU	<b>Lot 1</b> - 346 603.88 € TTC. <b>Lot 2</b> - 92 026.20 € TTC. <b>Lot 3</b> - 245 414.40 € TTC. <b>Lot 4</b> - 195 000 € TTC. <b>Lot 5</b> - 38 893.20 € TTC. <b>Lot 6</b> - 78 978.22 € TTC. <b>Lot 9</b> - 35 658.84 € TTC. <b>Lot 10</b> - 57 463.48 € TTC.
2017-12	Fourniture, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'affichage – Panneaux d'affichage municipal et d'expression libre	Considérant l'insuffisance de concurrence, <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration sans suite de la procédure visée en objet.</li> </ul>	

## 9- Questions diverses

### Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Un de nos administrés nous a informé du manque de places à temps plein dans les crèches de la commune et a dû se résoudre à s'adresser à une structure privée.

Pouvez-vous s'il vous plaît nous indiquer le nombre de places à temps plein disponibles dans la commune et d'autre part ce qui est prévu dans le cadre de l'augmentation des demandes liée au programme de la Violette.

### Valérie Quoniam Dourel, adjointe à l'enfance et la jeunesse

Il y a 3 structures municipales, une crèche collective, une crèche familiale et une halte-garderie, elles représentent 52 places dont 10 en halte-garderie.

Pour la halte-garderie, comme il y a des journées et demi-journée cela représente 44 enfants. 2 structures associatives gérées par l'association l'Envol qui représentent 55 places. 10 places proposées par la crèche privée l'Enfant Do et 157 places proposées par les assistantes maternelles indépendantes dont 11 places en péri scolaire et ceci par 60 assistantes maternelles indépendantes.

Quand un parent souhaite une place il est accompagné par un agent du Pôle petite enfance ou du RAM (relais assistantes maternelles) dans leur recherche notamment dans le cadre d'horaires atypiques ou de demande spécifique.

L'ensemble des modes d'accueil municipal ou privé est présenté aux parents, l'objectif est de permettre à chaque famille de trouver une solution d'accueil sur le territoire, qu'elle soit collective ou individuelle. La crèche associative les Moussaillons, actuellement avenue de Bayonne va déménager dans des nouveaux locaux zone de la Violette. Il y aura 33 agréments. Suite à la

livraison des logements du Grand Angle il y a eu une augmentation des demandes de places d'accueil, pour la Violette nous pensons que ce sera différent car le type de logement proposé est différent (maisons, résidence pour personnes âgées). On pense que cette crèche sera suffisante pour accueillir les futurs enfants qui habiteront dans le quartier et on pense qu'il y aura aussi des assistantes maternelles qui s'installeront dans ce quartier. Donc à ce jour il n'y a pas d'augmentation prévu pour les places en structure d'accueil dans le cadre de ce nouveau quartier.

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Donc cette personne qui s'est présentée au RAM, on lui aurait dit qu'il n'y aurait pas de place à temps complet. Comment fait-elle ?

Valérie Quoniam Dourel, adjointe à l'enfance et la jeunesse

Si elle habite L'Union, normalement il y a toujours une solution

Monsieur le Maire

Je propose de ne pas étudier en conseil municipal le dossier personnel d'une personne qui recherche une place malgré la difficulté que cela représente. Il y a des services pour cela.

Nicolas Costes, conseiller municipal indépendant

Certains de nos concitoyens m'ont fait part de leur inquiétude face au déploiement des nouveaux compteurs Linky. En France un certain nombre de communes, prenant appui sur leur statut d'autorité organisatrice de distribution d'électricité, contestent la nécessité du remplacement des compteurs existants. À ce jour plus de 300 collectivités, pour des motifs économiques, sociaux et environnementaux ont pris position par un vote contre l'installation des compteurs Linky.

Les interrogations de nos concitoyens sur ces compteurs sont multiples comme par exemple :

"Linky émet-il des ondes électromagnétiques qui vont s'ajouter à celles émises par les téléphones portables, les antennes-relais, la Wifi et de fait y a-t-il un risque pour la santé des personnes les plus vulnérables et pour la qualité de vie des personnes électrosensibles ?

Les compteurs sont-ils la propriété des collectivités locales ? Ce système fait-il peser un risque sur la confidentialité des données et donc sur la protection de la vie privée ? Qu'il est économiquement et écologiquement non justifié de se débarrasser des compteurs actuels alors qu'ils fonctionnent et ont une durée de vie importante, et que le coût de cette opération sera à terme répercuté sur la facture de l'usager ? Quid des répercussions sur l'emploi ? Etc.."

Pourriez-vous nous éclairer sur ces points et nous donner la position du groupe majoritaire par rapport à ces nouveaux compteurs ?

Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'environnement

C'est un sujet abordé dans le journal L'Unionnais au mois d'avril 2016. On peut faire un parallèle avec les télécoms qui ont installé des box dans les foyers il y a 10 ans.

On remplace le compteur électrique par un compteur électronique qui permet d'envoyer des informations auprès du gestionnaire de réseau, ERDF, et d'effectuer un certain nombre d'opérations : Soit du gestionnaire vers le compteur soit du compteur vers le gestionnaire.

Cela revient à informatiser le réseau électrique. Les ondes transitoires utilisent des courant porteurs en ligne. Sur le fil qui nous relie au réseau des impulsions électriques vont transiter. Ce ne sont pas des ondes.

Il y a un organisme d'Etat qui a fait des mesures : l'agence nationale des radio fréquence. Pour cette agence, les compteurs Linky ne représentent pas de danger.

Si on le compare à une box fonctionnant en wifi ou à des téléphones portables, cela n'a rien à voir. Les compteurs appartiennent à ERDF et pas à la collectivité, c'est ERDF qui décide de rénover son réseau.

Les données qui vont transiter sont des données de consommation d'électricité, combien de watt sont dépensés dans la maison et ERDF n'a pas le détail de la consommation par appareils électriques.

Sur les 36000 communes il y en a 300 qui ont pris la décision de s'opposer au déploiement des compteurs. Il n'y a pas une raison nécessaire de s'opposer à ce déploiement sachant que c'est dans le périmètre d'ERDF. J'y vois des avantages, à partir du moment où vous allez avoir ce compteur il va vous être possible d'aller sur Internet et de voir votre consommation heure par heure. Le déploiement du compteur représente 5 milliards d'euros pour la France entière. Je pense que cela va dans un meilleur sens du pilotage de l'énergie et permettre aux usagers de voir leur consommation réelle et de faire des économies, même si ce sont eux qui vont payer le compteur au final.

Nicolas Costes, conseiller municipal indépendant

D'après ce qu'on m'a dit car je n'ai pas vérifié, il semblerait que sur une plaquette, ERDF disait que les compteurs étaient la propriété des collectivités locales.

Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'environnement

Les compteurs appartiennent à Enedis et pas à la collectivité.

Jean Marie Vitrac, adjoint à l'urbanisme

Les moyens de comptage ont toujours appartenu au distributeur.

Patrice Etave, conseiller municipal

J'ai relu l'article de L'Unionais, je m'oppose à ce service public qui va être variable en fonction des horaires comme la SNCF le fait déjà avec des tarifs exorbitants aux horaires de pointe et je ne voudrais pas qu'il se fasse la même chose pour l'électricité. Je ferai un vœu en la matière.

Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'environnement

Le marché de l'électricité, c'est un marché de gros européen sur lequel les fournisseurs achètent des blocs d'électricité. Le prix varie en fonction de l'heure de la journée qu'on le veuille ou non car le jour on a plus d'électricité par rapport au solaire et à l'éolien. Le prix de l'électricité varie et aujourd'hui les prix ne varient pas, je faisais de l'anticipation dans L'Unionais mais je pense qu'il est possible qu'on y vienne. Le fait de piloter sa consommation en fonction des horaires me paraît normal. On peut programmer le fonctionnement de certaines machines quand l'électricité est moins chère.

Nicolas Costes, conseiller municipal indépendant

Du fait du transfert des compétences concernant les bases de loisirs, la culture et le sport, de la commune vers Toulouse Métropole, pensez-vous transférer la Grande Halle et la piscine dans le domaine de Toulouse Métropole ? Et si oui, des discussions ont-elles déjà débuté afin de préparer ce passage.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de discussion et pas de transfert prévu. Une commission a proposé au Conseil Métropolitain une liste d'équipements appelé d'intérêt métropolitain qui ont été transféré des communes vers la Métropole en matière de sport, loisir et culture. Une dizaine de grands équipements ont été transféré mais en aucun cas les piscines municipales ou les structures culturelles d'ampleur moyenne.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Suite à la réunion transport extraordinaire du 30 janvier nous avons préparé un courrier. Vous avez demandé à la fin de la commission de nous positionner sur la suppression du petit péage. Nous maintenons notre désaccord profond avec votre équipe dans la volonté de supprimer le petit péage sans la prise en compte d'études en amont qui permettraient d'étayer cette étude.

Vous affirmez que les problèmes de circulation se régleront dans un second temps après la suppression du péage. Il n'est pas responsable de ne mener aucune étude dès à présent. Vous affirmez que la suppression de ce petit péage n'était pas une promesse de campagne, nous le déplorons car vous vous êtes engagés au cours d'une réunion de campagne à tout mettre en œuvre pour supprimer ce petit péage : Je vous cite : si nous sommes élus, c'est le premier combat que l'on mènera.

Vous affirmez que vous êtes favorable à cette suppression, comment pouvez-vous l'affirmer ? Aucun ordre du jour relatif à la suppression du péage n'a été porté à l'ordre du jour du conseil municipal depuis votre élection.

Avez-vous voté une délibération au conseil municipal ?

Vœu du « Groupe Génération l'Union » à l'ensemble des conseillers municipaux sur la suppression du petit péage de L'Union.

Depuis la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale en 2014, le groupe majoritaire met tout en œuvre pour supprimer le petit péage de l'UNION. Plusieurs actions ou initiatives ont été menées auprès du gestionnaire des autoroutes et des différents organismes (Etat, préfecture, conseils généraux...).

A de nombreuses reprises durant les conseils municipaux. Le groupe « Génération L'UNION » a interpellé Mr Le Maire et son groupe lors de la session des questions diverses pour ouvrir le débat relatif à ce petit péage et les enjeux associés. Une seule rencontre sous l'impulsion du « groupe Génération L'UNION » a eu lieu le 30 Janvier 2017 afin d'échanger sur ces enjeux. Un désaccord profond existe sur les démarches actuelles.

Le groupe « Génération L'UNION » regrette :

- Que ni le conseil municipal, ni la commission Transports n'ont été consultés en amont des actions lancées auprès des différents organismes ;
- Qu'aucun débat public n'a été organisé ;
- Que ce projet de suppression du petit péage est basé sur une promesse de campagne sans éléments ou études d'impact des flux de déplacements autour de cette zone (dite de Montredon) hautement stratégique dans son développement économique long terme.

Prenant en compte ces éléments, le « Groupe Génération l'Union » souhaite :

1. Qu'une étude d'aménagements et d'impact sur les flux soit immédiatement lancée ;
2. Qu'une analyse financière sur le rachat de ce petit péage soit menée en parallèle de cette étude ;
3. Qu'une réunion commune soit organisée avec les représentants de la métropole et de l'état pour définir ensemble les enjeux des 2 péages (le grand et le petit) ;
4. Qu'aucune action ou décision ne soit entreprise sur la suppression ou non du petit péage sans les conclusions des points 1, 2 et 3 précédemment cités.

Par conséquent, Le groupe « Génération L'Union » demande à Mr le Maire de l'autoriser à émettre le vœu suivant auprès du Conseil municipal afin que ce dernier se prononce :

- CONTRE la suppression de ce petit péage de l'UNION dans sa définition actuelle où aucune modification ou aménagement ne soit à ce jour clairement défini ou anticipé.
- De même, POUR le lancement de toutes les actions précédemment citées aux points 1, 2 et 3 avant toute nouvelle position sur la suppression ou non de ce petit péage.

Groupe Génération L'Union, Lisa ATTELAN, Isabelle ASSOULINE, Gilles HOURQUET, Jacques DAHAN, Erwan DANIEL

Monsieur le Maire

Nous confirmons que nous sommes pour la suppression du petit péage, c'est un combat que nous menons depuis 2003, avec les élus et quelques membres du public. Rien n'a changé. Nous nous

battons pour la suppression du péage. Il y a en même temps des études pour voir quel sera l'impact de la suppression.

Il faut qu'il soit supprimé de façon à que ce ne soit pas ceux qui ont les moyens de payer qui le prennent. C'est un combat difficile mais nous le mènerons. Donc je retiens la conclusion de votre vœu, vous souhaitez que le conseil municipal se prononce contre la suppression du petit péage, dans sa configuration actuelle. Je propose au groupe majoritaire de se prononcer contre ce vœu.

Patrice Etave, conseiller municipal

Sur la forme un vœu est une délibération effectivement, il doit être envoyé 5 jours francs avant le conseil municipal, vous respecterez ce délai une prochaine fois.

Un vœu n'est pas une délibération décisionnelle mais une délibération de souhait qui est adressé à une autre autorité que le conseil municipal, sinon, c'est une simple délibération que l'on propose. Vous avez déposé le vœu, il a été accepté, on va délibérer. Sur le fond il ne faut pas avoir 2 attitudes, oui on est pour le péage mais on veut voir toutes les conséquences qui vont être induites. C'est ce que vous voulez qu'il ne pas en vouloir si les conséquences sont trop fortes. D'autres attitudes que j'ai vues et condamnées, comme celle du Conseil Départemental qui a transmis le vœu au directeur général de Vinci, le Conseil Départemental soutient la suppression de ce péage. Le vœu de Toulouse Métropole a été envoyé au Préfet et Toulouse Métropole demande au préfet de l'envoyer au ministre des transports pour que dans les négociations avec Vinci pour le nouveau paquet de kilomètres d'autoroute, il y ait une négociation pour supprimer ce péage. Il y a des façons de faire négative avec conditions comme vous ou positive mais pas adressé à la bonne personne. On est pour ou contre ce péage.

Monsieur le Maire

Effectivement la bataille se fera en discussion avec l'Etat, nous avons évalué nous-même financièrement le rachat. Cela se finira sûrement par une bataille citoyenne.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Je n'ai pas compris l'analyse de M. Etave La position du groupe Génération L'Union est claire : nous sommes contre la suppression du petit péage, mais s'il y a des aménagements spécifiques autour du petit péage, nous serions pour. Car aujourd'hui il n'y a rien de lancé.

Le planning du PDU est très serré, pour le petit péage on a l'impression qu'on met la charrue avant les bœufs. On n'est pas contre le petit péage sur le long terme mais il faut des études d'impact.

Je souhaiterais avoir l'avis du groupe socialiste et républicain.

Philippe Baumlin, adjoint aux transports et à la sécurité

Je confirme que nous sommes sur la même position. Nous faisons partie de la majorité municipale et en parfaite harmonie.

Patrice Etave, conseiller municipal

Si vous regardez la délibération concernant le PDU, le paragraphe sur le péage demande que les études d'impact soient réalisées.

Monsieur le Maire

Depuis la commission du 30 janvier nous avons pris en compte vos demandes et les avons insérées dans l'avis.

Erwan Daniel, groupe Génération L'Union

Dans le procès-verbal du 8 juillet 2015 vous indiquez M. Péré que les études ont été lancées à ce sujet, à ce jour il n'y a aucune étude de lancée.

Monsieur le Maire

Les études sont lancées au sein du plan local de déplacement et nous aurons des résultats au mois de mars. Un vœu est pris par une assemblée délibérante comme la nôtre et il est dirigé vers quelqu'un, je ne sais pas si votre vœu est dirigé vers une instance.

Nadine Maurin, Groupe Ensemble pour L'Union

Notre groupe est ennuyé nous n'avons pas discuté de ce vœu ne sachant pas qu'il fallait le voter en conseil municipal.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

Décide :

- Article 1**

A l'unanimité moins 4 abstentions et 23 votes contre, de se prononcer contre les propositions ci-dessus du groupe Génération L'Union.

La séance a été levée à 21 heures 55

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

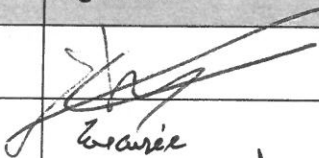
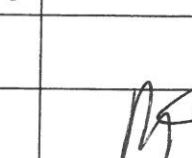
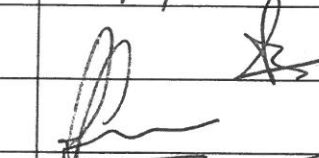
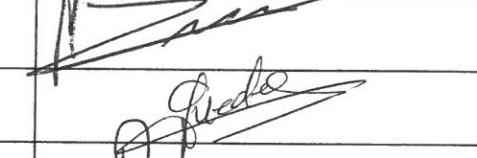
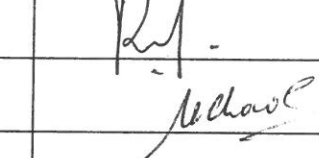
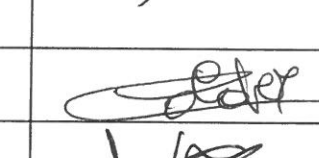


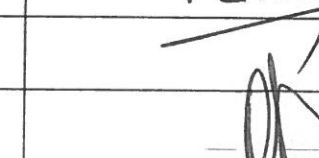
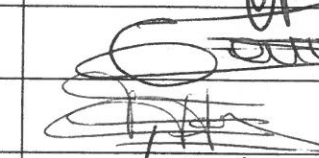
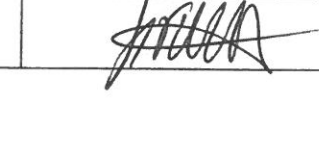
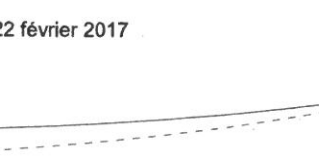

Ont signé les membres présents,


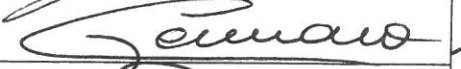





Pour copie conforme,



LE MAIRE,  
MARC PÉRE



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
M. VITRAC Jean-Marie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
M. BAMIÉRE Frédéric	
Mme COLDER Katy	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
M. ORTIC Laurent	
Mme GODEAS Isabelle	
M. FEUILLERAT Joël	
M. ETAVE Patrice	
M.COMBE Frédéric	
M. MOLET Denis	
Mme GAUVRIT Nathalie	
Mme TOULZE Florence	
M. GIRONNET Dominique	

Mme MAURIN Nadine	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
M. DAHAN Jacques	
Mme SÉROR Isabelle	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. HOURQUET Gilles	
M. DANIEL Erwan	
M. COSTES Nicolas	